Le foncier rural dans les pays du Sud

Objectifs Suds

Enjeux et clés d'analyse

Sous la direction de
J.-Ph. Colin, Ph. Lavigne Delville, É. Léonard

éditions Quæ

IRD Éditions

Chapitre 5

Conduire des recherches ancrées dans le terrain

Enjeux et options méthodologiques

Jean-Philippe COLIN

Emmanuelle BOUQUET

Pierre-Yves LE MEUR

« Étant donné que l'on peut demander n'importe quoi à n'importe qui et que n'importe qui a presque toujours assez de bonne volonté pour répondre au moins n'importe quoi à n'importe quelle question, même la plus irréelle, le questionneur qui, faute d'une théorie du questionnaire, ne se pose pas la question de la signification spécifique de ses questions risque de trouver trop aisément une garantie du réalisme de ses questions dans la réalité des réponses qu'elles reçoivent »
(P. Bourdieu, J.-C. Chamboredon, J.-C. Passeron, *Le métier de sociologue*, 1983 : 62-63).

Introduction

Ce chapitre s'intéresse aux différentes façons de faire de la recherche de terrain dans le champ du foncier rural, en posant un regard réflexif et critique sur les enjeux épistémologiques et méthodologiques que ces démarches soulèvent.

Le terme « recherche » renvoie ici aux activités d'investigation académique visant la production de connaissance, avec ou sans l'ambition d'éclairer les débats et l'action publique ; nous évoquerons parfois des études ou des expertises finalisées, à portée opéra-

Nous remercions Pauline Peters et Flore Gubert pour leurs apports à l'amélioration de ce texte. Nous restons responsables des imperfections qui demeurent.

tionnelle, mais nous renvoyons essentiellement au chapitre 13 sur ce point. Nous nous concentrerons en priorité sur les recherches empiriques, c'est-à-dire ayant un rapport direct au terrain et impliquant d'une manière ou d'une autre la production (et pas seulement l'analyse) de données[1] sur les droits et les pratiques foncières[2]. Nous adoptons ce positionnement car nous estimons que l'étape de production de données est une étape essentielle, et souvent mésestimée, de la démarche de recherche en sciences sociales, d'une manière générale, et des recherches sur le foncier en particulier. Cette étape soulève des difficultés spécifiques, avec des implications potentiellement fortes sur la validité et la portée des conclusions.

L'ambition de ce chapitre va cependant au-delà de la production de données de terrain. Il s'intéresse à la façon de poser les questions de recherche, aux techniques et méthodes de recherche mises en œuvre, sans faire l'économie d'une réflexion épistémologique : conception de l'acteur et des interactions sociales, question de l'administration de la preuve, rapport à la théorie – puisqu'il n'y a pas de terrain sans théorie, même lorsque celle-ci reste implicite.

La formulation des questions de recherche est toujours indexée à un cadre théorique, mais aussi, en amont, à une « vision du monde » dans laquelle s'inscrit le champ foncier. Cette « vision du monde et du foncier » influe sur ce qui sera considéré par le chercheur comme des questions d'investigation pertinentes, et sur la place des rapports économiques, sociaux et politiques. Plus largement, elle contribue à façonner les relations entre théorie, concepts, question(s) de recherche, choix de méthode, choix d'outils de terrain, données produites, analyse de ces données, interprétation des résultats et, le cas échéant, formulation de recommandations à l'intention des décideurs.

Les préoccupations méthodologiques et épistémologiques ne sont bien sûr pas spécifiques aux études foncières, mais elles résonnent de façon particulière dans ce champ dans la mesure où les questions d'accès et de contrôle des ressources foncières sont par essence des questions complexes, « affaires de richesse,

[1] Nous n'aborderons pas directement les enjeux méthodologiques de l'exploitation de sources secondaires (littérature grise, archives, documents administratifs, recensements, plans, images satellitaires, etc.).

[2] Les problèmes spécifiques des recherches sur les politiques et les opérations foncières ne sont pas traités ici.

de pouvoir et de sens » (SHIPTON et GOHEEN, 1992), sensibles politiquement et socialement. La question foncière concerne une ressource stratégique, base de subsistance, enjeu d'ancrage local de l'État ou encore facteur de déclenchement ou de cristallisation d'affrontements sociaux. La recherche sur le foncier peut exiger la confidentialité de certaines informations, pour encourager les interlocuteurs à s'exprimer sans risquer d'être identifiés lorsque le souci d'analyse fine des pratiques va de pair avec la volonté de contextualiser les observations et de restituer le matériau empirique. Ces enjeux ne sont pas seulement pratiques, ils sont aussi éthiques, en particulier lorsque les recherches portent sur, ou mettent au jour, des pratiques et des attitudes en décalage par rapport aux normes dominantes, tant pour les acteurs ruraux que pour les agents de l'État (pratiques informelles, voire illégales, ou socialement ostracisées).

Les enjeux de méthode ont ainsi une portée qui dépasse la sphère académique, particulièrement lorsque les recherches affichent comme ambition de peser sur les politiques publiques. Dans ce domaine, la prudence sur la portée des recherches et leur traduction éventuelle en recommandations de politiques publiques est (ou devrait être) particulièrement de mise. Les questions posées et les réponses apportées sont susceptibles d'influer considérablement sur le quotidien des populations rurales : faut-il reconnaître et sécuriser les droits coutumiers ou au contraire privatiser les terres des communautés villageoises ? Faut-il encourager ou au contraire circonscrire le marché foncier ? Faut-il favoriser l'accès à la terre des petits producteurs ou au contraire des grands investisseurs ? Dans ces conditions, et à plus forte raison dans le contexte actuel qui préconise des politiques « basées sur des preuves » *(evidence-based policies)*, on peut regretter que, trop souvent, la mise à plat et l'examen critique des difficultés liées à la production et à l'analyse de données de terrain fassent l'objet d'un traitement superficiel, voire soient passés sous silence, et que le problème de la montée en généralité ou de l'extrapolation à partir d'une recherche soit sous-estimé. Ce chapitre se saisit de ces enjeux à partir d'une revue de la littérature et de l'expérience des auteurs.

L'objet « foncier », au croisement de multiples dimensions, agraires, spatiales, économiques, démographiques, juridiques, politiques, est abordé depuis diverses disciplines et sous-disciplines

des sciences sociales : anthropologie sociale, juridique, politique ou économique, économie, socio-économie, économie politique, sciences politiques, géographie, *political ecology*, droit, démographie, histoire (voir l'introduction de l'ouvrage). Notre propos reflétera de façon privilégiée des perspectives anthropologiques et économiques, du fait de nos trajectoires propres, tout en mobilisant une littérature plus large. Pour ce qui concerne le premier champ, nous intégrerons notamment des travaux en anthropologie juridique, qui s'intéressent à la pluralité de droits en tant que construction sociale, en anthropologie politique, qui prêtent attention aux conflits et controverses, aux jeux d'alliance et de pouvoir, ainsi qu'en anthropologie économique, qui prennent en compte l'enchâssement social des actions économiques. Dans le champ de l'économie, nous chercherons à restituer à la fois les perspectives « méthodologiquement standard » de la discipline telle qu'elle se pratique aujourd'hui (analyses économétriques de données d'enquêtes quantitatives) et des perspectives plus hétérodoxes, qui empruntent davantage aux méthodes qualitatives pratiquées dans les autres sciences sociales. Ces éclairages permettent d'aborder de manière assez complète et illustrative les grandes options méthodologiques dans une perspective de sciences sociales, et les enjeux qui leur sont associés, au-delà de tel ou tel ancrage disciplinaire.

Ce chapitre est structuré en trois parties. La première partie propose une cartographie des grands types de démarches de recherche dans le champ du foncier rural. Elle revisite également, en l'indexant sur la thématique foncière, la distinction entre « qualitatif » et « quantitatif », du point de vue des outils et des méthodes. Dans une deuxième partie, le chapitre expose les principaux écueils auxquels sont confrontés les différents types de recherche empirique présentés précédemment. L'objectif est de sensibiliser le lecteur et de l'appeler à la vigilance quant aux biais et pièges associés aux différentes options méthodologiques. La troisième partie discute de l'intérêt et des limites des regards croisés sur la thématique foncière, en termes de combinaisons de techniques de production de données, de méthodes (en particulier avec l'articulation des démarches quantitatives et qualitatives) et de perspectives disciplinaires (non réductibles à la question du rapport quantitatif-qualitatif). Cette partie souligne également l'intérêt des démarches comparatives (dans le temps et/ou

dans l'espace) pour la confrontation aux théories adverses et la montée en généralité. Ces voies plurielles ne sont pas nouvelles en sciences sociales, mais il reste encore du chemin à parcourir pour traiter les problèmes épistémologiques et méthodologiques qu'elles soulèvent, et se donner les moyens de les mettre en œuvre de manière plus systématique dans les études foncières.

Cartographie des recherches empiriques sur le foncier rural

Cette première partie vise à dessiner une « carte cognitive » des grands types de démarches de recherche dans le champ du foncier rural, en distinguant une série de critères discriminants : champs thématiques et questions de recherche ; concepts, catégories, variables et unités d'observation ou d'analyse ; outils de production et de traitement des données. Ces critères nous permettent de baliser les traits saillants et les interfaces de dialogue entre méthodes quantitatives et qualitatives. Ce panorama ne constitue pas une revue de littérature au sens strict. Nous ne visons pas l'exhaustivité ; les références bibliographiques sont mobilisées de manière sélective, pour illustrer la diversité des approches, des options, des enjeux. Compte tenu de l'importance que nous accordons aux questions de terrain, nous mettons l'accent sur des références qui s'appuient sur une démarche empirique.

Champs thématiques et questionnements

Les recherches empiriques sur le foncier rural en anthropologie et en économie s'organisent autour de quelques grands champs thématiques : la nature des droits sur la terre et leur circulation à travers des transferts marchands (achat-vente, location, etc.) ou non marchands (héritage, don, etc.) ; les tensions et conflits autour de l'accès à la terre et de son usage ; les dispositifs de régulation et, plus largement, de gouvernance foncière ; les dynamiques foncières (structures de la propriété et de l'exploitation agricole) dans leurs rapports aux dynamiques productives ; les liens à la terre et

les relations entre foncier et construction des appartenances et de la citoyenneté ; les impacts (économiques, sociaux) des politiques foncières. Ces différents champs renvoient, d'une façon ou d'une autre, aux rapports entre contrôle/usage du foncier et organisation sociale, économique et politique[3].

Certains thèmes sont plus particulièrement indexés disciplinairement. Ainsi, les relations entre droits fonciers, marchés fonciers, investissements et efficience productive sont traitées essentiellement par les économistes ; les relations entre foncier, souveraineté et appartenances, les enjeux socio-politiques et les conflits restent explorés avant tout par les anthropologues. D'autres thèmes, plus nombreux, sont davantage partagés. On peut citer la question de l'équité, les dimensions intrafamiliales et de genre dans l'accès au foncier et sa transmission au fil des générations, les liens entre foncier et migrations, les dynamiques d'individualisation et de privatisation des droits, la question du foncier en tant que ressource commune, les enjeux de la sécurisation foncière, les politiques foncières, la dynamique des structures foncières ou encore la question des grandes acquisitions.

Même lorsque le thème est commun, une distinction fréquente porte sur la manière de formuler les questions (la « problématisation »), en termes de processus ou bien de résultats et d'impact. Cette distinction recoupe les clivages disciplinaires, les anthropologues traitant plutôt des processus, et les économistes des impacts (LIPTON, 1992). Ainsi par exemple, relativement aux droits fonciers, des économistes chercheront à identifier des relations entre la nature des droits et des variables de résultat, telles que l'investissement ou l'efficience productive. Des anthropologues s'intéresseront plutôt aux processus de constitution mutuelle du foncier (dans ses dimensions matérielles et immatérielles) et des sociétés, aux droits et au pouvoir politique, aux jeux d'acteurs autour des droits et des normes. Les politiques foncières seront analysées en mesurant leurs impacts (par exemple la réduction de la pauvreté, ou l'amélioration de l'accès au crédit), ou en explorant les processus politiques et les jeux d'acteurs dont elles sont

[3] La plupart de ces champs de recherche sont traités dans des chapitres dédiés au sein de cet ouvrage ; nous renvoyons le lecteur à ces derniers pour un approfondissement. Dans le présent chapitre, ils constituent uniquement le point de départ d'une réflexion sur les questions méthodologiques et épistémologiques.

l'objet dans leur production ou dans leur mise en œuvre. Ce qui est « boîte noire » pour les uns peut être objet à investiguer pour les autres.

Concepts, catégories, variables et unités

La façon dont la recherche mobilise des concepts, des catégories, des variables et des unités constitue une source supplémentaire de différenciation entre les approches des questions foncières. La difficulté vient de ce que ces termes sont parfois employés de manière interchangeable (encadré 1).

ENCADRÉ 1

Terminologie

En s'inspirant de GRAWITZ (1981), on peut définir un *concept* comme l'abstraction d'un phénomène généralement non directement perceptible, pourvu de caractères distinctifs (concepts de propriété, de marché, de marchandisation, de patrimoine foncier, etc.). La *catégorie* vise à ordonner, classer un ensemble d'observations ou de phénomènes, ou à organiser un concept (le concept générique de droit de propriété peut être décliné dans les catégories « propriété privée », « propriété commune », etc.). Les *variables* sont des descripteurs des unités d'observation. Dans une démarche causale, on distingue variables dépendantes (à expliquer) et variables indépendantes (qui influent sur la variable dépendante). Les *unités* peuvent être de mesure des variables (superficies en hectares, en acres, en journées de labour ou de repiquage), d'observation (niveau de production des données : parcelle, individu, ménage, concession familiale, etc.) ou d'analyse pour la production d'un schéma interprétatif. Unités d'observation et unités d'analyse peuvent différer (collecte des données au niveau individuel d'observation, et analyse au niveau d'une unité sociale donnée). Inversement, un même terme (comme « unité de production agricole ») peut désigner, selon les cas, une unité d'observation, une unité d'analyse ou encore un concept.

Certains concepts peuvent être partagés. Ainsi, la question des droits fonciers est généralement appréhendée par les économistes comme par les anthropologues à travers un même appareil conceptuel définissant les droits non selon une acception juridique, mais comme des actions socialement autorisées (cf. chap. 1). La définition des unités d'observation est souvent délicate, tout particulièrement lorsque l'on s'intéresse à des collectifs : ménage, famille, lignage, exploitation agricole, communauté villageoise, administration foncière, etc. (cf. *infra*). Mais, là aussi, ces différentes unités sont généralement partagées. C'est surtout dans les conditions de mobilisation des concepts, des catégories, des variables et des unités que des différences importantes peuvent surgir. La discussion de leurs contours, leur pertinence et, le cas échéant, la proposition de leur renouvellement peuvent faire partie intégrante du travail de recherche. À l'inverse, des concepts, des catégories ou des unités préexistantes peuvent être considérés comme validés par leur emploi dans la littérature ou par un travail exploratoire préalable, l'objectif étant alors de les mobiliser pour caractériser et analyser la situation d'étude.

Si l'on prend l'exemple du marché foncier (chap. 7), certaines recherches considèrent les concepts de « marché » ou « transaction marchande » comme donnés, et posent la question des déterminants de la participation des acteurs au marché, du choix entre différentes options de transactions et de contrats, et des implications du marché foncier en matière d'efficience productive ou d'équité distributive (voir par exemple HOLDEN *et al.*, 2009). D'autres recherches interrogent la nature même du marché, les critères qui guident la qualification d'une relation d'échange comme relevant de la sphère marchande ou non marchande, ou encore d'une forme hybride, et explorent les formes d'enchâssement social du marché (voir par exemple COLIN et WOODHOUSE, 2010).

Autre illustration, la « sécurité foncière » pourra être considérée comme donnée, en étant assimilée, selon les cas, à l'existence de documents formels de propriété, à l'étendue du faisceau de droits[4] détenu par un individu ou un groupe social, à l'absence de conflits, ou encore à un sentiment d'absence de risque d'expropriation exprimé par les ayants droit (ARNOT *et al.*, 2011). Les

[4] Sur le concept de faisceau de droits, cf. chap. 1.

questions de recherche portent alors sur les rapports entre régimes de droits et sécurité foncière (Bruce et Migot-Adholla, 1994), sur l'impact de la sécurisation foncière sur différentes variables socio-économiques (crédit, investissement, rendement, etc.) (Feder et Onchan, 1987 ; Bruce et Migot-Adholla, 1994), ou sur les déterminants de la demande de formalisation des droits (Bezu et Holden, 2013 ; Boué et Colin, 2018). À l'inverse, la « sécurité foncière » pourra être abordée comme la résultante de processus de sécurisation de leurs droits par les acteurs sociaux, à travers les mécanismes institutionnels sous-jacents et les perceptions selon les types d'acteurs locaux (Lavigne Delville, 2006). Dans ce cas, la « sécurité foncière » change de statut : de variable explicative, non directement observable mais approximée par des indicateurs (le plus souvent l'existence de droits de propriété privée individuelle attestés par un titre délivré par l'État), elle devient variable à expliquer. En corollaire, la relation d'équivalence entre sécurité et présence d'un document formel perd son statut de postulat et devient une hypothèse à tester. On se place alors dans une perspective de pluralisme normatif, c'est-à-dire de reconnaissance de l'existence d'une pluralité de sources en matière de normes et d'autorités de régulation (au-delà du droit et des instances étatiques) (voir l'introduction de l'ouvrage).

La façon de traiter les unités collectives évoquées plus haut est également illustrative de divergences dans les démarches de recherche. Si l'on prend l'exemple des ménages (qui rassemblent des individus), on peut les considérer comme des « boîtes noires » (du point de vue de leur hétérogénéité et leur fonctionnement interne) et les traiter comme une catégorie particulière d'agents. On se situe alors dans une conception unitaire du ménage, considéré comme une seule unité de décision et de contrôle des ressources, sous la responsabilité du chef de ménage (cf. chap. 2 et 6). À l'inverse, on peut (et on doit) ouvrir ces boîtes noires si l'objectif est de traiter des processus à l'œuvre dans la constitution et l'organisation des collectifs, d'apprécier le caractère dynamique de leurs contours et des relations d'appartenance (Amira, 1979 ; Guyer et Peters, 1987), ou si l'on cherche à identifier des inégalités dans les processus de décision ou d'allocation des ressources entre individus d'un même ménage (Guirkinger et Platteau, 2015).

Les outils

On retrouve, dans le champ des études foncières comme dans l'ensemble des sciences sociales, la distinction classique entre outils « quantitatifs » et « qualitatifs ». Dans cette section, nous privilégions trois types d'outils : l'enquête par questionnaire, l'entretien et l'observation ; nous traiterons également brièvement de la cartographie et de la géomatique[5].

Dans la pratique, on observe des affinités électives entre certains outils et certaines disciplines, même si des emprunts et des combinaisons sont courants : les questionnaires (ainsi que l'usage de bases de données) sont plutôt utilisés par les économistes ; les anthropologues privilégient généralement l'observation et les entretiens ; la géomatique et la cartographie caractérisent les démarches des géographes, etc. Notons que chaque famille d'outils offre à son tour de multiples options. Le travail de terrain peut s'appuyer sur un passage unique ou répété, ponctuel ou en immersion, renvoyer à des échelles spatiales variables, avec des études monosites ou multisites, porter sur des individus et/ou des entités plus larges (groupes familiaux, lignages, communautés villageoises, exploitations agricoles, entreprises, etc.), se focaliser sur certains groupes sociaux (femmes, jeunes, autochtones, immigrants, membres de l'élite nationale, investisseurs étrangers, agents de l'administration, etc.), envisager différentes échelles de temps, etc.

Le questionnaire

Le questionnaire vise à collecter de façon systématique, à l'échelle d'un nombre important d'unités d'observation (au moins plusieurs dizaines, plutôt plusieurs centaines, voire plusieurs milliers), des informations se prêtant à des traitements quantitatifs, des plus sommaires (fréquences, moyennes, proportions) aux plus sophistiqués (modèles économétriques multivariés).

Les questionnaires sont administrés (en règle générale par des enquêteurs) à des individus qui, selon les cas, vont répondre en leur nom propre ou au nom d'un collectif plus large (par exemple,

[5] Nous ne traiterons pas ici des expérimentations *in situ* et des jeux de rôle (voir par exemple Poteete *et al.*, 2010 ; d'Aquino et Bah, 2013).

un chef de ménage pour l'ensemble du ménage, un chef d'exploitation pour l'exploitation agricole, un chef coutumier pour la communauté villageoise, etc.). Un même questionnaire peut également contenir des modules destinés à être administrés de façon différenciée à différents individus ou types d'individus (hommes/femmes, aînés/cadets, autochtones/migrants, etc.) ; voir par exemple Holden *et al.* (2016), FAO *et al.* (2019).

Les questionnaires sont organisés autour de questions préétablies, standardisées, généralement fermées, qui renvoient à autant de variables. Ces variables peuvent être directement numériques (comme un dénombrement de parcelles, des surfaces). Elles peuvent également avoir une origine qualitative se prêtant à un codage : variables binaires (avec terre/sans terre, autochtone/migrant, a le droit de vendre/n'a pas le droit de vendre) ; variables de rang (« considérez-vous que votre niveau de sécurité foncière est : faible/moyen/élevé ») ; variables de classes (« êtes-vous propriétaire de : moins de 5 ha/entre 5 et 10 ha/plus de 10 ha ») ; variables catégorielles à plusieurs modalités (prend de la terre en faire-valoir indirect [FVI] ; cède de la terre en FVI ; prend ET cède de la terre en FVI ; ne recourt pas au FVI). Ces exemples illustrent les principaux enjeux concernant la qualité des données, leur comparabilité, leur contenu informatif et leur potentiel d'exploitation ultérieure. Les réponses à des questions subjectives (comme le sentiment de sécurité foncière) peuvent refléter davantage la personnalité du répondant ou son interprétation de la situation d'enquête (ses éventuelles attentes) que la réalité que l'on cherche à capter. Des choix apparemment anodins tels que des découpages en classes (sur quelle base fonder le choix des bornes pour les classes de superficie foncière ?) ou en modalités de réponses (qui doivent être mutuellement exclusives et restituer l'ensemble des possibles) peuvent également avoir des conséquences importantes pour l'analyse (nous y reviendrons).

Le corpus de données produit par l'application d'un questionnaire se présente sous forme de tableaux, avec les variables en colonnes et les unités d'analyse en lignes. Une base de données peut incorporer plusieurs niveaux emboîtés : un ménage et les individus qui le composent, une exploitation agricole et les parcelles possédées ou cultivées, etc. Cependant, dans un même tableau, ces unités doivent être homogènes. Le caractère systématique du remplissage

des tableaux (minimisation des données manquantes) est par ailleurs un critère essentiel pour l'exploitabilité des données produites par questionnaire.

L'entretien

À la différence du questionnaire, qui repose sur un jeu de questions essentiellement fermées, l'entretien peut être ouvert ou, plus souvent, semi-directif, reposant alors sur un guide d'entretien qui rassemble de manière plus ou moins structurée et ordonnée un jeu de thèmes à aborder. Comme le questionnaire, l'entretien peut être conduit auprès d'individus parlant en leur nom propre, d'individus s'exprimant au nom d'un collectif (chef de famille, etc.), ou de groupes sélectionnés selon des critères spécifiques (genre, génération, activité, etc.). Ce dernier cas de figure correspond à la notion de *focus group*. Par ailleurs, les interlocuteurs peuvent être sollicités par rapport à leur expérience ou biographie propre, ou consultés au-delà de leur cas personnel sur un domaine particulier sur lequel ils sont jugés compétents par le chercheur (ce qui ne veut pas dire qu'ils sont nécessairement considérés comme des experts du domaine par la société locale, OLIVIER DE SARDAN, 2008).

Les entretiens produisent des matériaux empiriques bruts (enregistrements audio ou vidéo, notes écrites) et semi-bruts (fiches de synthèse, retranscriptions, diagrammes, montages d'extraits audiovisuels) qui visent à conserver, au-delà du contenu des discours, les formes d'expression et les structures de signification et de raisonnement des personnes interrogées, ainsi que le contexte dans lequel leur parole s'inscrit. Le caractère systématique des données n'est pas primordial ; ce qui prime est la capacité à restituer du sens, des dynamiques, de la diversité et de la complexité.

À la différence du questionnaire, qui instaure une interaction artificielle et contrainte entre l'enquêteur et l'enquêté, l'entretien se rapproche davantage d'une situation de dialogue. Ce dialogue est néanmoins construit et orienté. Il est traversé par une tension constitutive entre le souci de créer une situation de conversation la plus « naturelle » possible et l'objectif de produire des données en gardant le contrôle de l'échange (OLIVIER DE SARDAN, 2008). L'entretien est généralement conduit par le chercheur lui-même ;

il peut être délégué à des assistants de recherche[6], mais non à des enquêteurs. Le chercheur peut également s'appuyer sur un ou quelques interlocuteurs privilégiés, qui jouent un rôle d'intermédiaires ou d'informateurs.

Toujours à la différence du questionnaire, rigide par construction, les entretiens présentent une plasticité qui permet au chercheur d'ajuster, de réorienter, d'approfondir certaines dimensions d'un questionnement et d'un canevas général, au gré de la dynamique de la discussion et de l'émergence de thèmes imprévus mais pertinents. C'est ce que l'on qualifie de « sérendipité », la possibilité de découvrir des éléments ou des relations inattendus, qui permet de faire mentir le proverbe bambara « L'étranger ne voit que ce qu'il connaît » (cité par OLIVIER DE SARDAN, 1995).

L'observation

L'observation, participante (avec implication directe dans les activités locales) ou non[7], suppose une immersion durable ou répétée dans la société locale. Cette dernière peut être une communauté villageoise (SHARMA et DRÈZE, 1996), un groupe ethnique (JACOB, 2007 a), un projet ou une administration en charge des questions foncières (NUIJTEN, 2003 ; LAVIGNE DELVILLE, 2010 b ; LE MEUR, 2011 a et b), ou une combinaison multisituée de ces différents échelons (LI, 2007). L'observation peut porter sur des interactions quotidiennes, sur le fonctionnement routinier d'une administration agraire ou sur des événements particuliers, qui focalisent et révèlent des processus sociaux sous-jacents : une assemblée villageoise, un conflit foncier et, le cas échéant, son règlement par un tribunal, l'arrivée d'un projet de certification foncière ou d'aménagement, etc. À l'instar des entretiens, l'observation, qui accorde

[6] L'assistant de recherche se distingue de l'enquêteur par une implication dans le processus de recherche qui dépasse le seul passage de questionnaires (interaction forte avec le chercheur, bonne maîtrise de la problématique et, fréquemment, du milieu où se déroule la recherche, suivi de la réalisation des enquêtes, saisie des données, parfois interprétariat…) – ce qui demande un niveau de qualification plus élevé.

[7] L'anthropologie considère que toute observation s'accompagnant de séjours prolongés est par nature participante, au sens où la simple présence de l'observateur a une incidence sur la société locale.

une place importante à la description, aux processus et aux significations, peut être déléguée à des assistants de recherche mais non à des enquêteurs.

L'observation peut donner lieu à des enregistrements audio ou vidéo[8], des photos, des notes – prises au cours même de l'observation ou juste après – transcrivant les actions et les échanges et prises de parole, mais aussi les lieux, les positions spatiales des acteurs, etc. On notera une différence importante dans la nature des données produites par l'observation, comparée aux deux outils précédents. Par construction, les entretiens et les questionnaires enregistrent des déclarations *a posteriori* : les personnes interrogées répondent aux questions, parlent de leur situation et de leurs pratiques, restituent *ex post*. L'observation, quant à elle, porte sur les pratiques et les discours en train de se faire (avec le problème éventuel de l'impact de la présence de l'observateur sur le comportement des acteurs, nous y reviendrons).

Cartographie et géomatique

Le levé de parcelles et la cartographie sont des outils typiques de la géographie, même si leur potentiel est largement mobilisé dans les études foncières ou à composante foncière relevant d'autres disciplines. Relativement à la géographie, une excellente illustration, même si elle date, est fournie par l'*Atlas des structures agraires au sud du Sahara*, collection de monographies de terroirs réalisées dans les années 1960-1980 sous la direction de Paul Pélissier et Gilles Sautter (26 études publiées par l'Orstom et l'EHESS). Chacune de ces monographies comportait un jeu de cartes portant sur l'occupation du sol (cultures ou associations culturales), la possession foncière, les modes d'acquisition de la terre et de faire-valoir, etc. (PÉLISSIER et SAUTTER, 1970 ; BASSETT *et al.*, 2007).

L'accès de plus en plus aisé à des images satellitaires de qualité, le recours de plus en plus fréquent au GPS ou aux drones facilitent la mobilisation d'images spatialisées dans la recherche. La cartographie participative (ou ethno-cartographie) est également devenue d'usage courant. Alors qu'usuellement la carte est produite par des professionnels, avec un grand souci de précision et dans

[8] Voir par exemple JACOB (2004).

un objectif de représentation objectivée, la cartographie participative implique des acteurs locaux à qui l'on demande de représenter un espace (territoire villageois, parcellaire d'exploitations, etc.) en employant des techniques rudimentaires (papier-crayon à main levée), sans souci de mesure, mais avec parfois des mises en forme plus sophistiquées (cartes 3D, voir, par exemple, Mac Chapin *et al.*, 2005). Pour les populations locales, cette cartographie peut être un outil d'implication dans des actions de développement et d'aménagement du territoire (par exemple, pour une prospective dans l'évolution de l'usage des sols), être mobilisée dans une négociation ou une médiation relatives à des conflits fonciers (Cormier-Salem et Sané, 2017 ; Ehemba *et al.*, 2017), en appui à des revendications autochtones ou à des fins d'*empowerment* (Anthias, 2019). Pour le chercheur, c'est le processus de « mise en carte » d'un territoire, plus que la carte elle-même, qui est parfois objet d'investigation (en complément d'autres outils), la cartographie pouvant être révélatrice de tensions entre acteurs locaux ou avec d'autres acteurs (De Robert et Duveil, 2016). La cartographie participative peut aussi être simplement utilisée dans une procédure d'échantillonnage, faute d'autres sources (par exemple, pour sélectionner des périmètres irrigués dans des zones de mise en valeur en Algérie [Derderi *et al.*, 2019]).

Le recours à l'imagerie satellitaire est devenu courant, depuis des échelles localisées (parcellaires d'exploitations, de périmètres irrigués, de territoires villageois), jusqu'à des échelles nationales, voire continentales[9]. Seul le premier type d'usage, localisé, est généralement en rapport direct avec la recherche de terrain. Ainsi Bourgoin *et al.* (2019) combinent des outils de géomatique et des approches de cartographie participative pour améliorer, à la fois, la qualité des données sur les grandes acquisitions foncières au Sénégal et le pouvoir de négociation des acteurs locaux face à ces dynamiques. À Madagascar, Defrise *et al.* (2019) analysent l'emprise spatiale de l'agriculture à Antananarivo en combinant

[9] En particulier pour évaluer les disponibilités foncières potentiellement ouvertes aux grands investissements (cf. chap. 9). Gérard Chouquer (2019) attire notre attention sur le biais majeur que peut générer l'échelle de l'observation – lorsqu'un pixel couvre plusieurs centaines de m², ce sont des campements de brousse et leurs champs qui disparaissent, et si le mode d'exploitation du milieu n'est pas pris en compte, on considérera comme vacantes des terres de friche temporaire.

observation et analyse d'images satellitaires, lecture *in situ* du paysage et réalisation d'entretiens, la cartographie alimentant les débats de politique urbaine.

Méthodes qualitatives, méthodes quantitatives

La mise en perspective des démarches qualitatives et quantitatives a suscité de longue date une littérature abondante (voir, par exemple, TASHAKKORI et TEDDLIE, 2003). Nous insistons dans les sections qui suivent sur quelques-unes des divergences les plus marquantes, qui dépassent de beaucoup la perspective biaisée selon laquelle les deux types de démarches se distingueraient avant tout par leur rapport à la quantification[10].

La conceptualisation des acteurs et du changement social

La conception de l'acteur et des interactions sociales pourra varier fortement d'une démarche de recherche à une autre : dans une démarche quantitative (« Quanti » dans la suite du texte), les rationalités (les logiques d'acteurs) sont postulées ou inférées statistiquement ; dans une démarche qualitative (« Quali » dans la suite du texte), elles sont objets d'investigation en tant que telles, avec une attention forte portée à la contextualisation de la situation des acteurs et à leur système de sens. On parle d'approche compréhensive dans la tradition weberienne, qui pose que la compréhension des pratiques d'acteurs nécessite la prise en compte des perceptions que ces derniers ont de leur situation et des options qui leur sont offertes ou qu'ils se ménagent[11]. Ainsi, les logiques contractuelles pourront être postulées et testées à travers une démarche statistique (SHABAN, 1987, qui teste l'(in)efficience du métayage sur la base de données collec-

[10] Dans les termes de COUTY (1983 : 25), « (…) dissipons d'abord un malentendu source d'un faux bien que fréquent débat. Il n'y a pas à opposer le quantitatif et le qualitatif (…) Ce qui est profondément en question, sous couvert de ce débat, c'est le problème de la "mesure", au sens mathématique du terme. Il se pose identiquement à la Statistique et aux Sciences Sociales. Il serait trop facile de montrer que toute variable quantitative n'a de signification que si elle est qualifiée, qu'aucune discipline de Sciences Sociales ne se passe de "mesures", que la frontière entre variable quantitative discrète et variable qualitative est fort ténue puisque la notion de "classe", d'intervalles de classe fait passer d'un genre à l'autre, etc. ».

[11] Voir par exemple GONTHIER (2004).

tées dans des villages indiens) ou dans une approche compréhensive (Robertson, 1987, dans une étude comparative soulignant la flexibilité des contrats à part de fruits en Afrique subsaharienne).

Une autre différence majeure dans la conceptualisation des acteurs et des interactions entre acteurs est la place accordée, ou non, à l'enchâssement social et politique de ces interactions – en d'autres termes, au fait que l'accès à la terre et son usage puissent être largement conditionnés par l'inscription sociale des acteurs (cf. chap. 1 et 2 ; sur l'enchâssement social des transferts fonciers, voir par exemple Chauveau et Colin, 2010 sur les transferts fonciers entre autochtones et migrants en Côte d'Ivoire, ainsi que Di Roberto et Bouquet, 2018 pour une analyse des transactions foncières intrafamiliales à Madagascar, ou Evers, 2010 sur le rôle des ancêtres dans la construction du lien à la terre).

La conceptualisation du changement social variera selon que le chercheur adopte ou non une démarche processuelle, visant à décrire, analyser et expliquer une séquence d'événements individuels ou collectifs, d'actions, ainsi que les enchaînements qui les relient (Pettigrew, 1997). Il est possible de faire l'économie de l'analyse des processus si l'on considère qu'il existe une relation de causalité univoque entre l'évolution de l'environnement (économique, social, politique, institutionnel, naturel) et l'évolution des droits ou des pratiques auxquelles on s'intéresse. Par contre, si le processus même de changement a une incidence sur son résultat, l'analyse des processus – emblématique des démarches qualitatives – devient indispensable. La perspective processuelle représente un apport majeur de ces démarches à l'analyse du changement institutionnel, relativement à l'individualisation et à la marchandisation des droits fonciers, à la mise en œuvre des réformes agraires ou des programmes de redéfinition/formalisation des droits fonciers, etc. Ainsi, Bouquet (2009) pose un regard d'économiste institutionnaliste sur les processus de mise en œuvre d'une politique de formalisation foncière et de légalisation des marchés fonciers au Mexique, pour rendre intelligible un résultat *a priori* paradoxal : la persistance d'un marché foncier informel à l'issue de cette réforme. Notons que les démarches visant à cerner des dynamiques à partir de la seule comparaison entre plusieurs moments relèvent de l'analyse en termes de statique comparée, mais non d'une analyse processuelle (voir, par exemple, Ghebru et Holden, 2019, qui mobilisent quatre

vagues d'enquêtes de panel en Éthiopie pour apprécier le rôle des pratiques de FVI dans la réduction de la pauvreté, selon que les participants au marché sont cédants ou preneurs).

La conception de la théorie

On a noté en introduction qu'il n'y a pas de recherche sans théorie, mais que les liens entre terrain et théorie sont multiples et varient selon l'approche et la question de recherche. Dans tous les cas, même si ce n'est pas nettement explicité, la théorie se situe à la fois en amont et en aval de la recherche. La théorie est mobilisée *a minima* initialement, comme une grille de lecture du réel visant à fournir des hypothèses de travail et à définir les concepts utilisés et leurs liens mutuels. Retenir certaines observations plutôt que d'autres, les classer dans telle ou telle catégorie, puis en proposer telle ou telle interprétation sont des activités conditionnées par un cadre théorique et conceptuel. Il est à cet égard possible de distinguer deux grandes façons de mobiliser la théorie et de l'articuler à une démarche de terrain.

L'usage du terme « théorie » peut être réservé aux seules constructions hypothético-déductives visant à déboucher sur un modèle causal formel et des hypothèses, que les investigations empiriques ont pour objet de tester statistiquement, en mettant en relation une variable à expliquer, une ou plusieurs variables explicatives (dont l'impact sur la variable à expliquer va être testé statistiquement) et des variables de contrôle (pour raisonner toutes choses égales par ailleurs). Par exemple, KASSIE et HOLDEN (2007), pour traiter de l'importance des relations de parenté sur l'efficience des pratiques de métayage en Éthiopie, construisent un modèle théorique reposant sur l'hypothèse marshallienne du métayage et la menace de l'éviction du tenancier, et testent un jeu d'hypothèses induites par ce cadre théorique[12].

[12] Hypothèse d'obligation morale (les métayers ressentent une obligation morale d'être aussi efficaces sur une parcelle prise en métayage que sur une parcelle propre), hypothèse d'inefficience marshallienne (le partage du produit réduit les incitations à utiliser les intrants sur les parcelles en métayage, comparativement aux parcelles propres du métayer), hypothèse de menace d'expulsion (l'incertitude sur le renouvellement du contrat crée des incitations à rechercher un bon niveau de production sur les parcelles prises en métayage), hypothèse que les relations de parenté éliminent ou réduisent l'inefficience marshallienne, hypothèse que les relations de parenté éliminent ou réduisent la menace d'expulsion, lorsque les résultats sont médiocres.

Dans une autre perspective, celle des démarches qualitatives, la théorie est souvent envisagée dans une conception interprétative. On parlera, relativement à la production théorique, de « modèles interprétatifs issus du terrain », expression proposée par OLIVIER DE SARDAN (2008) pour traduire le concept de *grounded theory* (GLASER et STRAUSS, 1967). Ce concept fait référence à la production de théories ancrées dans l'empirie, par itérations entre observations, production conceptuelle, production d'hypothèses, tests d'hypothèses, etc.[13]. À la suite de Charles Sanders Peirce, on qualifie d'abduction la démarche qui part de l'observation de faits (guidée par un cadre théorique) pour proposer à titre conjectural un principe explicatif (plausible) de ces faits[14]. L'abduction diffère de l'induction dans la mesure où l'objectif n'est pas de partir du particulier pour généraliser, mais plutôt de proposer une explication en termes de causalité (DOUVEN, 2017). De fait, l'abduction est la pratique usuelle dans les sciences sociales qualitatives. Elle ne doit pas être vue comme inconciliable avec une démarche hypothético-déductive, puisqu'un modèle explicatif construit par abduction peut être ensuite utilisé pour dériver des hypothèses testables. Dans les faits cependant, les pratiques de recherche dans le champ des études foncières tendent à se positionner sur l'un ou l'autre de ces pôles, et les recherches qualitatives sur le foncier peuvent généralement être qualifiées d'abductives.

Un même cadre théorique peut être mobilisé dans le cadre de démarches méthodologiques différentes, comme l'illustre l'encadré 2.

[13] La formulation initiale de la *grounded theory* (GLASER et STRAUSS, 1967) avait une forte connotation inductiviste (concepts et théories étaient vus comme émergeant des observations de terrain, engagées sans formulation d'hypothèses), alors que dans les variantes ultérieures (STRAUSS 1987 ; STRAUSS et CORBIN, 1994), le rôle de la théorie est reconnu, dans la problématisation puis la théorisation ultérieure. Cette conception de la *grounded theory* est clairement abductive, même si ces auteurs ne font que marginalement référence à Peirce (REICHERTS, 2007).

[14] Abduction peut aussi être entendue comme un mode d'inférence utilisé pour apprécier laquelle de plusieurs hypothèses concurrentes sera regardée comme vraie (*inference to the best explanation*, IBE). Pour une critique de la confusion abduction/IBE, voir MCAULIFFE (2015), qui rappelle que Peirce (dans sa période de maturité) associait l'abduction à la production d'hypothèses et non à l'évaluation de ces dernières.

ENCADRÉ 2

Cadres théoriques et choix de méthodes

SADOULET *et al.* (1997) s'engagent dans une démarche hypothético-déductive pour tester si la personnalisation de la relation entre le propriétaire et le métayer aux Philippines pallie le problème d'incitation que la théorie postule pour le métayer. Les auteurs construisent un modèle d'optimisation pour l'utilisation du travail et de l'engrais, et en déduisent que la personnalisation de la relation entre métayer et propriétaire influe sur l'intensité des facteurs de production mobilisés par le métayer. Ils testent ensuite cette hypothèse en utilisant la quantité de travail et d'engrais comme variables à expliquer, la présence d'une relation personnalisée comme variable explicative, et des variables d'itinéraire technique, de possession d'actifs et d'accès au crédit au titre de variables de contrôle. COLIN (2003) mobilise le même cadre théorique selon une démarche abductive dans son étude du métayage au Mexique. Il en utilise les concepts pour construire une grille de lecture comparative de plusieurs configurations de métayage et révéler la diversité des logiques contractuelles ainsi que des manifestations de comportements opportunistes. Sa démarche compréhensive lui permet également de montrer que le problème théorique d'incitation pour le métayer, sur lequel les économistes tendent à se focaliser, n'est empiriquement pas un problème majeur dans la perception et dans les pratiques des acteurs concernés. En revanche, les imperfections sur les marchés adjacents et le risque (de production, de marché) constituent des facteurs déterminants du choix des acteurs.

Rapport au terrain et production des données

Les différences entre approches quantitatives et qualitatives ne s'expriment pas uniquement dans le rapport à la théorie et aux formes de raisonnement scientifique, elles se traduisent également dans un rapport au terrain et dans des modes de production des données spécifiques[15].

[15] Le rapport au terrain des approches qualitatives leur permet, beaucoup plus qu'aux démarches quantitatives (contraintes par la prédétermination stricte de l'objet et des variables), de faire émerger des éléments ou des relations inattendus (sérendipité ; voir *supra*).

Échantillonnage

Une différence majeure entre approches qualitatives et quantitatives réside dans la mobilisation du concept d'échantillonnage. Dans les approches quantitatives, les caractéristiques de l'échantillonnage définissent les conditions statistiques de tests d'hypothèses et de montée en généralité sur l'ensemble de la population considérée. Pour obtenir des estimations sans biais et avec un niveau de précision satisfaisant, l'accent est mis sur la représentativité statistique, en d'autres termes sur le caractère aléatoire ainsi que sur la taille minimale de l'échantillon. Lorsqu'il s'agit de comparer des groupes ou d'estimer et d'attribuer un impact, la construction appropriée du groupe de contrôle (la référence à partir de laquelle on mesure une différence) revêt une importance particulière. Le principe est de se rapprocher autant que possible d'une situation expérimentale, où l'on fait varier un seul facteur (dont on cherche à estimer l'impact), « toutes choses égales par ailleurs ». Si l'on s'éloigne de ce cas de figure, le risque est d'attribuer au facteur qui nous intéresse un impact qui provient en réalité d'une autre chaîne de causalité. Par exemple, pour évaluer l'impact de la détention d'un titre foncier, comparer à un temps t un groupe de détenteurs de titres et un groupe de non-détenteurs ne suffit pas. Si les titres fonciers sont demandés en priorité par des agriculteurs plus riches, le risque est d'attribuer la différence de richesse à l'impact du titre, alors que c'est plutôt l'inverse qui prévaut (il faut être riche pour demander un titre), ou qu'un troisième facteur explique à la fois le fait de demander un titre et celui d'être riche (par exemple, l'éducation).

Ces problèmes, qualifiés d'endogénéité, peuvent être résolus par les expériences aléatoires contrôlées (*randomized controlled trials* ou RCT), où la variable de traitement (comme bénéficier d'un titre foncier) est affectée aléatoirement au sein d'une population donnée. Ces expériences aléatoires contrôlées ne sont guère pratiquées dans le champ du foncier[16] (pour une exception, voir

[16] La démarche des RCT trouve son origine dans le champ de la santé. Son importation dans les études de développement, popularisée par Esther Duflo (DUFLO *et al.,* 2007), reste circonscrite à des domaines assez étroits tels que la microfinance ou l'éducation. Elle concerne essentiellement des traitements ciblés (comme un nouveau produit de microfinance), ou des modifications à la marge de certains paramètres (comme une modification de prix pour un bien ou un service), relativement faciles à mettre en œuvre, avec des variables de résultats plutôt simples à mesurer (des taux d'adoption, des niveaux de pauvreté, des résultats d'examens) et des chemins d'impact assez directs.

Goldstein *et al.*, 2018). Différentes alternatives aux RCT, basées sur des techniques d'échantillonnage ou économétriques, permettent de se rapprocher d'une configuration expérimentale et de limiter le biais de sélection, à défaut de l'annuler complètement (voir Deaton, 2010 pour un exposé général ; Jacoby et Minten, 2007 pour une illustration sur les titres fonciers à Madagascar).

Dans les approches qualitatives, la dimension aléatoire et le nombre n'importent pas ; ce qui compte est la capacité d'aller dans le détail et dans la profondeur, de croiser les perspectives des acteurs selon différents positionnements et à différentes échelles. Il est question de produire des données significatives et non pas statistiquement représentatives. L'échantillon (le ou les cas, par exemple) sera choisi au regard de son pouvoir explicatif et non de sa représentativité statistique (Mitchell, 1983 ; Burawoy, 1998). Les critères d'échantillonnage qualitatif sont ainsi susceptibles d'évoluer au cours même de la recherche, si celle-ci met en évidence l'intérêt de reformuler la question de recherche, de se focaliser sur un type de pratiques ou un type d'acteurs initialement ignorés. Ces bifurcations raisonnées et, plus largement, les logiques d'arborescence (les noms des enquêtés peuvent surgir d'un entretien et il est par conséquent impossible d'en faire une liste prédéfinie), exclues par construction des enquêtes par questionnaire visant la systématisation, sont au contraire légitimes et constituent l'une des formes d'itération fréquemment mentionnées dans les études qualitatives (voir l'encadré 3 pour une illustration).

Pour des raisons logistiques mais également pour des motifs qui tiennent à la nature des matériaux empiriques et de l'analyse, la taille de l'échantillon dans une recherche qualitative excède rarement quelques dizaines d'entretiens. La fin de la phase de terrain est dictée par un critère de « saturation » de l'information (le chercheur considère que de nouvelles observations n'apporteraient rien de plus à l'entendement de la situation[17]).

[17] Notons que ce critère de saturation généralement mis en avant pour justifier la stratégie d'échantillonnage tombe sous le coup de la même critique que celle adressée de longue date à l'induction : rien ne prouve qu'une information additionnelle ne viendrait pas contredire les observations antérieures, ou apporter des éléments nouveaux qu'il faudrait alors incorporer dans le schéma interprétatif.

ENCADRÉ 3

Échantillonnage séquentiel : deux illustrations

Une recherche en steppe algérienne avait conduit, dans une première phase, à une lecture positive du rôle des entrepreneurs maraîchers « itinérants », en termes productifs et de dynamisation inclusive du marché du FVI. Ces résultats reposaient sur l'analyse d'un site touché relativement récemment par l'arrivée de ces entrepreneurs, ce qui ne permettait pas d'explorer la durabilité, tant du modèle techno-économique pratiqué et diffusé par ces entrepreneurs que des dynamiques agricoles et foncières que ces derniers stimulent. L'étude a été alors étendue dans une région touchée de plus longue date par l'activité de ces entrepreneurs, avec une ouverture du questionnement, cette profondeur temporelle permettant de mieux apprécier leur impact sur le caractère inclusif et la durabilité agroécologique des dynamiques productives et foncières locales, et de nuancer ainsi la lecture positive de la première phase de la recherche (DERDERI *et al.*, 2015, 2019).

Un travail de recherche sur les relations foncières et sociopolitiques dans une région de frontière agraire au centre du Bénin s'est basé, selon une approche qualitative, sur une première catégorisation simple des groupes stratégiques en présence : l'hypothèse était qu'autochtones et migrants devaient avoir des intérêts, des représentations et des logiques d'actions différentes concernant l'accès aux ressources et l'insertion dans les arènes locales. Le travail de terrain, lancé sur cette base, a peu à peu identifié des différenciations internes aux deux groupes pour finalement mettre au jour une arène socio-foncière plus complexe, peuplée de groupes stratégiques définis par leur appartenance ethnique, leur antériorité locale, et fonctionnant selon des jeux de relations de patronage, des droits et modes d'accès à la terre, et des formes d'intermédiations dont la seule catégorisation initiale autochtone/migrant n'aurait pas pu rendre compte. L'échantillonnage a donc été raisonné de manière qualitative et processuelle à mesure que le travail de terrain permettait d'affiner la catégorisation hypothétique initiale, dans une logique d'itération entre catégories d'enquête et catégories d'analyse (LE MEUR, 2002 b).

Délégation du travail de terrain

Dans les approches quantitatives, l'application des questionnaires est généralement déléguée à des enquêteurs. Cette façon de procéder renvoie à des considérations logistiques (il est matériellement impossible à un chercheur ou une équipe de chercheurs d'administrer eux-mêmes des centaines, voire des milliers de questionnaires), mais également à une conception du rapport au terrain qui ignore le gain heuristique d'un rapport personnel direct du chercheur à l'empirie. Le postulat sous-jacent est qu'une enquête par questionnaire peut générer des données de qualité, indépendamment de l'individu qui l'administre, lorsque certaines conditions sont remplies. Selon les cas, ces conditions sont plus ou moins exigeantes, portent sur les questionnaires (qui doivent être bien construits, et faire l'objet de tests pilotes) et/ou sur les enquêteurs (sensibilisation aux objectifs de l'enquête, formation au questionnaire et à son application, système d'incitation et de rémunération), mais elles ne remettent pas fondamentalement en cause le postulat de l'innocuité d'une délégation de la production de données à d'autres personnes que celles qui ont conçu le projet de recherche. Cette posture constitue une différence majeure avec des démarches qualitatives.

Dans les investigations qualitatives, la capacité à restituer du sens, des dynamiques, de la complexité repose sur le processus de conduite du travail de terrain lui-même. En outre, dans un entretien, la dimension générée par la situation sociale de l'entretien (ou « indexicale », BRIGGS, 1986) occupe une place importante à côté du sujet discuté lors de l'entretien (sa dimension « référentielle »), alors que, dans l'administration d'un questionnaire, la part « référentielle » est en principe hégémonique. C'est pourquoi les entretiens et l'observation sont généralement non ou peu délégués ; des entretiens systématiques, ou des suivis thématiques, peuvent l'être, mais à des assistants de recherche plus qu'à des enquêteurs. Ce rapport au terrain permet de restituer des processus et des logiques d'acteurs, de mobiliser les savoirs et les analyses de ces derniers, de préciser les options qui leur sont disponibles et les catégories qu'ils manient, ainsi que de produire des données pertinentes dans certaines configurations. Il en va ainsi de thèmes complexes (le pluralisme normatif ou l'enchâssement social des arrangements fonciers, par exemple) ou des questions

subjectives, difficilement réductibles à une métrique commune à l'ensemble des interlocuteurs (par exemple, le sentiment de sécurité foncière).

Mobilisation des outils

Les méthodes de terrain quantitatives procèdent essentiellement par enquêtes par questionnaires (tout en mobilisant le cas échéant d'autres techniques, mais à titre secondaire, voir 3e partie du chapitre). On qualifiera ici d'enquêtes « par questionnaires de Type 1 » cet usage du questionnaire visant à produire des données représentatives d'une population plus large, et se prêtant à des analyses statistiques ou des modèles économétriques, pour les différencier des « enquêtes par questionnaire de Type 2 », visant la production de données systématiques, mais sans prétention de représentativité statistique[18]. Ces démarches s'accommodent aussi, à la différence des approches qualitatives, d'une caractérisation préalable du contexte relativement légère, basée sur des faits stylisés, empruntés à des travaux antérieurs, ou sur des éléments collectés *via* des outils qualitatifs rapides et simplifiés (entretiens en nombre limité auprès de personnes ressources ou de *focus groups*). On pourra se reporter à ce sujet, à titre d'illustration, à l'abondante littérature économique sur les marchés fonciers et les contrats agraires (HOLDEN *et al.*, 2009), sur les rapports entre droits et investissements (FENSKE, 2011) ou sur la question de la sécurité et la formalisation foncières (BRUCE et MIGOT-ADHOLLA, 1994 ; ARNOT *et al.*, 2011).

Le caractère systématique des approches quantitatives implique de la rigidité dans la structure des données : les unités d'analyse doivent être semblables et les observations pour chaque variable doivent être mesurables et comparables. Cette rigidité présente des atouts : elle permet la quantification, la comparaison, la généralisation au sens statistique du terme. D'un autre côté, elle entre en tension permanente avec le foisonnement du monde réel. Certaines unités, tels les ménages, peuvent présenter des contours mobiles. Certaines variables, telle la sécurité foncière, ne sont pas

[18] Cet usage différencié du questionnaire entre les enquêtes par questionnaire de type 1 ou de type 2 ne renvoie pas fondamentalement au contenu même des questionnaires, mais aux critères d'échantillonnage qui assurent, ou non, la possibilité d'un traitement statistique et d'une montée en généralité.

directement observables ni mesurables, et doivent être approchées *via* des indicateurs, dont la pertinence peut être questionnée. Certaines questions définies *a priori* peuvent s'avérer problématiques, car inadaptées ou mal comprises par les enquêtés. Ce type d'approche se retrouve ainsi particulièrement confronté à la question de l'adéquation des données produites avec la réalité étudiée (voir 2e partie du chapitre).

Les méthodes dites qualitatives peuvent prendre des formes diverses. On se limitera ici à l'évocation de la méthode ethnographique et de l'étude de cas[19], qui dominent le spectre de ce type de recherches sur le foncier.

La *méthode ethnographique* désigne la production des données par le chercheur dans le contexte d'une relation « vécue » à un terrain, avec une immersion durable créant une familiarité avec ce terrain, et une forte composante descriptive[20]. Elle repose sur une observation intensive, portant sur les actions et les interactions d'acteurs et de groupes sociaux saisis dans leur contexte, avec une attention particulière portée aux logiques d'acteurs, à leur « vision du monde », à leur système de valeurs (SCHWARTZ, 1993) (voir par exemple VERDERY, 2003 pour une ethnographie de la décollectivisation dans un village de Transylvanie, étudié sous le régime communiste, puis après sa chute, en 1989).

L'étude de cas désigne une investigation centrée sur un événement, un groupe d'individus, un espace, une organisation, etc., pour en proposer une analyse approfondie, contextualisée, le plus souvent avec le projet d'une mobilisation des résultats au-delà du cas étudié (GLUCKMAN, 1961 ; VAN VELSEN, 1967 ; BURAWOY, 1998 ; MITCHELL, 1983 ; YIN, 2003 ; LUND, 2014). La spécificité de l'étude de cas n'est pas la mobilisation de techniques d'investigation spécifiques, mais le fait, précisément, d'entrer par le(s) cas que l'on se donne comme objet de recherche. Pour ne donner que quelques illustrations, il pourra s'agir de traiter de pratiques

[19] L'étude de cas désigne parfois une technique (description dense d'un événement, que l'on pourra qualifier d'étude de cas ethnographique), mais nous traitons ici de l'étude de cas comme méthode.

[20] Le terme de méthode ethnographique est *de facto* synonyme d'observation participante, immersion, imprégnation. OLIVIER DE SARDAN (2008) distingue d'ailleurs ce registre de l'observation participante (qui est à la fois un contexte et un mode de production des données) des techniques d'observation.

foncières dans un espace ou un groupe social donné (les stratégies de sécurisation des droits dans un village winye, au Burkina Faso, étudiées par JACOB, 2007 b), d'un événement spécifique comme un conflit (LENTZ, 2003), des régulations foncières à une échelle locale ou régionale (LÉONARD et VELÁZQUEZ, 2010), d'un dispositif pilote d'enregistrement des droits coutumiers/locaux (LE MEUR, 2011 a), du transfert de droits au sein d'un groupe familial (VERDEAUX, 1978). Les monographies de terroir des géographes, évoquées plus haut, ou la grande tradition des *village studies* en Inde (LIPTON et MOORE, 1972 ; BARDHAN, 1989), relèvent également de l'étude de cas[21].

L'étude de cas peut tenir parfois de l'ethnographie, lorsqu'elle mobilise un rapport étroit et prolongé au terrain, mais ce n'est pas là sa caractéristique première. Plus que l'ethnographie (ou plutôt de façon différente), l'étude de cas combine les techniques, y compris parfois les techniques quantitatives. Elle pourra ainsi intégrer des enquêtes par questionnaires de deux types :

– des enquêtes conduites à une échelle locale mais avec un échantillonnage aléatoire, afin de mobiliser rigoureusement des techniques quantitatives de traitement des données (tests de relations entre variables), avec une représentativité statistique limitée au cas d'étude (comme dans la recherche conduite par BOUÉ, 2013, à Madagascar sur la sécurisation foncière dans la zone d'intervention d'un guichet foncier). On est là sur l'usage classique du questionnaire dans les démarches quantitatives, que nous avons qualifié d'enquêtes par questionnaires « de Type 1 » ;

– des enquêtes par questionnaire « de Type 2 », visant, nous l'avons vu, la production de données systématiques, mais sans prétention de représentativité statistique, même à une échelle locale (ce qu'OLIVIER DE SARDAN, 2008, appelle « procédé de recension »[22]). L'objectif sera généralement de construire une typologie (« significative ») ou des indicateurs chiffrés utiles à

[21] Nous faisons référence ici à ce qu'OLIVIER DE SARDAN (2008 : 74-76) désigne par le « cas de terrain », circonscrit, accessible directement au chercheur *via* une combinaison de techniques, et non au « cas abstrait », portant sur des unités macro-sociales agrégées.

[22] Les procédés de recension ne se limitent pas aux questionnaires de Type 2, ils intègrent toute recherche systématique d'information (liste de l'ensemble des exploitants d'un périmètre irrigué, nombre de demandes de certificats fonciers, etc.).

l'entendement de la situation étudiée (voir par exemple COLIN, 2003 pour une étude des pratiques contractuelles agraires dans divers contextes mexicains, chacun de ces contextes étant appréhendé comme un cas).

La démarche holiste et itérative (va-et-vient entre questions, échantillonnage, méthodes, interprétations, théorie) de l'ethnographie ou de l'étude de cas permet une description riche, « dense » (GEERTZ, 1998) des interactions parfois complexes entre une diversité d'acteurs et de facteurs.

Analyse et administration de la preuve

D'une manière générale, les questions de recherche empiriques visent, à des degrés variables, trois grands types d'objectifs.

Le premier est un objectif de caractérisation/description, à différentes échelles et différents niveaux d'analyse, dans une perspective synchronique ou diachronique. L'enjeu est celui de la pertinence de la description, qui renvoie à celle des catégories descriptives (cf. *supra*). Dans les démarches quantitatives, le statut de la dimension descriptive des observations est considéré comme mineur, l'accent étant mis sur la dimension causale, établies démontrée par des relations statistiques significatives établies « toutes choses égales » par ailleurs. Dans d'autres approches de sciences sociales, la hiérarchie (voire la distinction) entre description et causalité s'estompe. Ce qui constituait, pour l'économiste standard, une phase préalable de caractérisation du contexte, de justification des hypothèses et de validation des catégories peut devenir l'objet de la recherche, et c'est dans l'activité de description même que peuvent être produits les schémas explicatifs mobilisant des formes souvent plurielles et enchevêtrées de causalité ou corrélation (BLUNDO et OLIVIER DE SARDAN, 2003). Dans ce registre, une différence marquée entre les démarches tient au traitement des observations empiriques exceptionnelles : valorisation (voire survalorisation) dans les approches qualitatives, ou au contraire dissolution dans des tendances dans les démarches quantitatives. Les bonnes pratiques de ces dernières peuvent aller jusqu'à préconiser la non-prise en compte des observations marginales, considérées comme facteurs de perturbation des estimations de tendances centrales plutôt que comme porteuses d'information sur l'hétérogénéité de la distribution.

Le deuxième objectif est la mise en évidence de relations entre des variables foncières et différents champs de variables sociales, politiques, économiques, écologiques, etc. L'enjeu est d'exprimer de façon crédible une relation causale (ou *a minima* de corrélation) ou une interprétation de certains faits, de certaines pratiques. En d'autres termes, il est question ici d'administration de la preuve, étape qui constitue une fracture et une source d'incompréhension majeures entre les approches qualitatives et quantitatives. Le tableau 1 présente quelques points majeurs de divergence entre les approches Quanti et Quali, certaines radicales, d'autres pouvant plutôt être positionnées sur un *continuum*. Ce qui sera jugé crédible par les uns sera vu comme non rigoureux par les autres : les données qualitatives sont ainsi parfois qualifiées d'*anecdotal evidence* par les « Quanti », et les modèles économétriques taxés de formalisme détaché du réel par les « Quali ». Dans les démarches quantitatives, la rigueur est indexée à la formalisation mathématique et aux conditions du traitement statistique permettant d'établir une relation de causalité entre des variables en nombre limité, en distinguant variables explicatives (qui sont données) et variables à expliquer (qui résultent des premières). Ces conditions, on l'a vu, portent sur la construction du groupe de contrôle et, d'une manière plus générale, sur le traitement de l'endogénéité de la variable explicative[23]. La singularité des cas, la diversité entre sites sont vues comme devant être évacuées au profit de la mise en lumière de régularités statistiques, seules capables de dépasser les situations individuelles et les singularités.

Dans les démarches qualitatives, le type d'explication produite relève de ce que KAPLAN (1964) – voir également DIESING (1971) – désigne par « *pattern model of explanation* », dont la production s'inscrit dans une démarche abductive. Préalablement au travail de terrain, le chercheur établit une liste des « choses à rechercher », sur la base d'un cadrage théorique ou de questions empiriques. Une première étape du processus de recherche consiste en la socialisation du chercheur qui s'imprègne des normes et catégories du groupe social concerné. Cette étape permet la perception de thèmes relevant des pratiques, des normes culturelles,

[23] Le problème d'endogénéité se pose en cas de causalité inverse ou circulaire (la variable expliquée influe sur la variable explicative), ou lorsqu'une ou plusieurs variables inobservées influent simultanément sur la variable explicative et sur la variable expliquée (ANGRIST et PISCHKE, 2009).

des statuts sociaux, etc., faisant sens au regard de la question de recherche. Des hypothèses et interprétations relatives à ces thèmes sont avancées et testées par des données provenant d'observations directes, d'enquêtes par questionnaire, d'exploitation d'archives, etc. Est enfin construit un modèle explicatif, par l'articulation de ces thèmes dans une trame d'ensemble *(pattern)*. Thème et relations entre thèmes sont ainsi expliqués en spécifiant leur place dans le jeu des relations. Dans les termes de Schwartz (1993 : 301), « […] on "noue" entre elles des réalités particulières pour les rapporter à un principe plus général, supposé leur conférer ordre et intelligibilité ».

Le troisième objectif est la montée en généralité du modèle proposé. Le caractère systématique des approches quantitatives, appliquées à de larges échantillons construits de manière aléatoire, leur confère la capacité de généraliser les résultats à des populations plus larges (ce que l'on entend par validation externe). À travers l'inférence statistique, c'est le régulier qui prime. Dans les approches qualitatives, en revanche, le singulier, restitué dans sa cohérence globale, peut compter autant, sinon plus, que le régulier (Couty, 1983). À la limite, l'étude peut porter sur un seul cas, choisi du fait de son intérêt intrinsèque, la généralisation au sens statistique du terme étant exclue, on l'a déjà noté. Il s'agira de produire des interprétations à portée générale, non pas représentatives statistiquement, mais significatives de situations, de pratiques ou de stratégies d'acteurs qui dépassent le cadre de l'étude[24].

Ces interprétations acquièrent une fonction heuristique d'hypothèses à mobiliser dans d'autres contextes, éventuellement à travers une méthode quantitative. Cette montée en généralité peut être consolidée et étayée par un croisement des données et des

[24] *Analytical generalization* dans les termes de Yin (2003). Ce que Mitchell (1983) qualifie d'inférence théorique, causale ou logique : « […] le processus par lequel l'analyste tire des conclusions sur les relations essentielles entre deux ou plusieurs caractéristiques en termes de schéma explicatif systématique – un ensemble de propositions théoriques » (TdA). Ou ce que Znaniecki (1934 : 250-251, cité par Mitchell, 1983 : 201) qualifie d'induction analytique : « L'induction analytique généralise par abstraction […] depuis les caractères concrets du cas, en les généralisant, en supposant que dans la mesure où ils sont essentiels, ils doivent être similaires dans de nombreux cas » (TdA). Le terme d'induction analytique est repris par Olivier de Sardan (2008).

Tableau 1
Quali/Quanti : éléments majeurs de divergence

	Quantitatif	**Qualitatif**
Questions de recherche privilégient…	… résultats, impacts, relations causales entre variables	… processus, logiques d'acteurs, structures sociales, jeux des interactions sociales, rapports de pouvoir
Catégories, unités, champ des variables	fixées *ex ante*	objets de recherche, en tout cas à questionner avant de les choisir
Conceptualisation des acteurs	rationalité postulée ou inférée statistiquement, acteurs considérés comme des individus isolés (atomisation)	rationalité objet d'investigation (approche compréhensive), acteurs socialement situés et en relations entre eux (enchâssement socio-politique)
Conceptualisation du changement social	statique comparée	approche processuelle
Outils de terrain privilégiés	questionnaire Type 1	entretien, observation, questionnaire Type 2
Place de la contextualisation	réduite	centrale
Échantillonnage	grand nombre d'observations, aléatoire (même si peut inclure une composante raisonnée), fixé *ex ante* et non modifiable en cours de route, groupe de contrôle	petit nombre d'observations, raisonné (idéaux-types, cas-limites, contre-exemples), ajustable dans le cours de la recherche
Délégation du travail de terrain	forte ou totale	faible ou nulle
Recherche de résultats…	… représentatifs statistiquement	… significatifs, sens (compréhension)
Portée	mettre en lumière des tendances, agrégation	saisir la complexité, l'hétérogénéité, le particulier
Démarche de recherche	linéaire	itérative, flexible
Opportunité d'expression de la sérendipité	pas ou peu (*via* les résultats, pas chemin faisant)	oui
Place de la formalisation mathématique, tests formels	centrale	absence
Conception de la théorie	construction hypothético-déductive : modèle causal à tester	conception interprétative
Administration de la preuve et causalité	par démarche formelle variables de contrôle et exogénéité	*pattern model of explanation*

interprétations avec des sources secondaires utilisables comme indicateurs de convergence (ou à l'inverse comme contre-exemples) des processus décrits par l'enquête qualitative. La comparaison raisonnée, avec des terrains proches ou des sources secondaires, constitue une autre modalité de construction et consolidation de la montée en généralité. On trouvera une illustration de cette démarche dans Chauveau et Colin (2010) sur les transferts fonciers extrafamiliaux en Côte d'Ivoire forestière. Nous reviendrons en 3e partie sur les méthodes comparatives.

Écueils des différents types de recherche empirique

Dans la première partie du texte, nous avons dessiné une carte stylisée des approches empiriques du foncier en sciences sociales. Il s'agit à présent de présenter les écueils liés aux difficultés du rapport à l'empirie et, parfois, à un usage mal contrôlé des techniques et méthodes, que ce soit sur le terrain ou dans leurs interactions avec un cadre théorique.

Les biais et pièges dans la production d'analyses empiriquement fondées sur le foncier rural sont pour partie indexés au type de démarche engagée et aux différentes phases qui la rythment. On peut schématiquement les distinguer selon qu'ils se rapportent plutôt à la construction de la problématique, à la représentation conceptuelle du problème, à la production des données, à leur analyse (fig. 1 ; par souci de simplification, les itérations possibles entre ces phases sont omises).

Écueils ou biais peuvent être reconnus et traités au sein de chaque discipline ou approche, à travers un jeu de « bonnes pratiques ». Ils peuvent également relever de critiques croisées entre disciplines et/ou approches, sans être nécessairement considérés comme pertinents ou prioritaires au sein des disciplines ou approches visées par ces critiques. La prise de conscience de ces écueils ou biais permet de les éviter, de les limiter, au minimum de trouver des voies pour les contourner ou les contrebalancer aux différentes étapes de la recherche, de la problématisation à l'analyse des données et à l'interprétation. La vigilance à ce sujet devrait donc être intégrée à toute démarche de recherche.

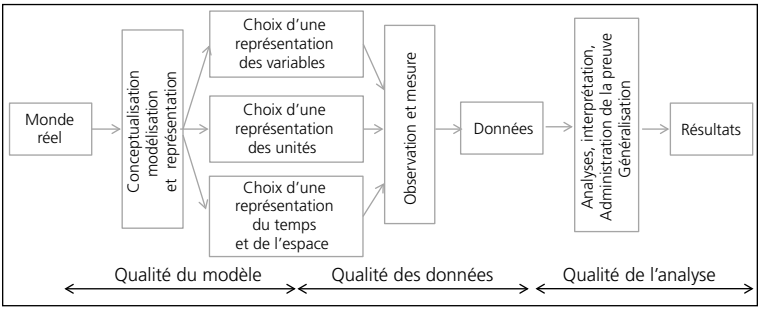

Figure 1
Phases de la recherche et enjeux de qualité.
Source : adapté de HAINING (2010)

Les écueils dans la construction de la question de recherche

La problématisation correspond à la formulation d'une question de recherche. Les éléments qui permettent de qualifier une question de pertinente, originale ou utile sont susceptibles de varier selon l'ancrage disciplinaire, le type de démarche et le rapport à la littérature (qu'est-ce qui est considéré comme acquis, qu'est-ce qui est considéré comme controversé ?).

Dans certains cas, l'innovation apportée à un moment donné par une conceptualisation originale se mue en distorsion et prêt-à-penser – ce que Pauline Peters qualifie de paradigmes « collants » (“*sticky” paradigms*, en référence à « des cadres analytiques et prémisses théoriques qui ont été très productifs dans le passé mais qui, dans des circonstances en évolution rapide, se révèlent être plutôt des œillères », PETERS, 2004 : 270-71, TdA). Par exemple, face au simplisme des vues posant l'absence de formalisation des droits comme équivalant à une insécurité de la tenure coutumière, certaines approches processuelles (inspirées en particulier par Sara BERRY, 1993) insistent à juste titre sur l'importance empirique (et les effets potentiellement positifs en matière de sécurité foncière) de la négociabilité, la flexibilité et l'adaptabilité des règles organisant l'accès au foncier et son usage en Afrique subsaharienne. Cette posture peut néanmoins devenir contre-productive lorsqu'elle pose ces caractéristiques des interactions sociales comme des faits avérés, universels, en ignorant qu'à des

degrés divers, certaines règles organisant les interactions entre acteurs s'imposent à ces derniers, qu'ils y adhèrent ou qu'ils ne soient pas en mesure de les contester. L'accent porté sur la négociabilité des situations et l'agencéité des acteurs est également critiqué dans ses excès par Peters (2004), qui rappelle que les inégalités entre acteurs (en capital économique, social, foncier, culturel) constituent des barrières structurelles à la négociabilité et qu'elles affectent celles et ceux qui sont les moins pourvus de ces différentes formes de capitaux. À l'inverse, le durcissement d'une approche en termes de classes sociales peut aboutir à une « invisibilisation » des capacités d'action des acteurs dominés.

On observe parfois une généralisation abusive de résultats érigés en totems. Un classique en la matière est l'usage fait de l'article de Christopher Udry (1996), selon lequel, dans la situation étudiée au Burkina Faso (au niveau de 150 ménages répartis dans 6 villages), une moindre intensité de la production sur les parcelles contrôlées par les femmes se traduirait par une perte de 6 % de production comparativement à celles des hommes. Cet article a été ultérieurement repris en boucle dans la littérature économique comme référence majeure quant à l'inefficience induite par des inégalités de genre, sur le registre « Udry a montré qu'en Afrique, les parcelles cultivées par les femmes… » – illustrant ce que O'Laughlin (2007 : 21) qualifie de mythe : « Le mythe prétend que si l'allocation des ressources productives n'était pas biaisée au détriment des femmes, les ménages ruraux africains seraient en mesure de travailler plus efficacement et donc de produire plus » (TdA). Cette « totémisation » du texte d'Udry relève d'une généralisation abusive, mais aussi d'une interprétation tout aussi abusive de résultats qui pointent des effets certes significatifs d'un point de vue strictement statistique, mais qui restent marginaux dans leur impact effectif.

Un autre type de problème se pose lorsque le questionnement se trouve déconnecté de résultats de recherches pourtant disponibles, en particulier lorsque ceux-ci s'inscrivent dans d'autres paradigmes. Ce biais d'ignorance peut être compris dans les deux sens du terme : ne pas connaître, ou faire comme si on ne connaissait pas. Dans ce dernier cas, il peut s'agir d'une marque de déconsidération, certains travaux n'étant pas reconnus comme scientifiques (l'expression *anecdotal evidence*, souvent employée

par les économistes à l'encontre des recherches qualitatives, est particulièrement parlante) et/ou pertinents (par exemple, lorsque les anthropologues voient dans les modèles économiques des jeux intellectuels formels déconnectés de la réalité). On peut aussi y voir un réflexe de protection : intégrer un résultat contradictoire mettrait en péril une ou plusieurs étapes de la construction intellectuelle[25]. Cette ignorance se double souvent d'une mobilisation sélective de la littérature, pour la construction des questions de recherche, qui relève d'un processus autoréférentiel clos – ce qu'on peut qualifier de biais d'endogamie. Ce jeu de références à fonction de légitimation et de reconnaissance mutuelles dans le champ académique peut finir par faire écran aux remontées du terrain dans la formulation de questions de recherche pertinentes. Citons, comme exemple de tels biais, l'hypothèse de la formalisation foncière comme facteur d'accès au crédit, qui ne présente pas d'intérêt dans des contextes caractérisés par de multiples imperfections du marché de crédit, contraignant à la fois l'offre et la demande. Ou encore la fameuse « énigme du métayage » (« *the sharecropping puzzle* ») issue de la théorie néoclassique, selon laquelle le métayage serait un rapport contractuel inefficient qui ne devrait pas (plus) exister – alors qu'on le retrouve dans de multiples contextes historiques et géographiques. L'existence de ce type de contrat cesse pourtant d'être une énigme dès lors qu'on intègre dans l'analyse le risque, les contraintes et asymétries informationnelles, l'imperfection des marchés et les coûts de transaction, comme de nombreux travaux l'ont fait depuis les années 1960.

La formulation de la question de recherche peut par ailleurs omettre des variables qui pourraient jouer sur la question traitée. Ainsi, relativement au rapport entre droits fonciers et offre de terre sur le marché foncier, un problème se pose lorsque l'étude n'identifie pas l'origine de la possession, pourtant susceptible d'influer sur le rapport au marché (selon que la parcelle a été héritée ou non dans le segment de lignage), alors que ce facteur est bien identifié dans la littérature. Un cas de figure similaire se présente si on mobilise une variable trop agrégée, qui gomme une hété-

[25] De fait, cette observation dépasse l'enjeu de la problématisation et fait sens aussi relativement à la validation des catégories d'analyse et à l'interprétation des données.

rogénéité importante pour la compréhension de l'objet d'étude. C'est le cas, par exemple, de la variable « investissement », très utilisée comme variable de résultat dans les études d'impact de la privatisation ou de la formalisation des droits fonciers. Or elle recouvre une très grande diversité de pratiques (en termes d'intensité, de réversibilité, d'inscription temporelle, de coût monétaire ou en travail, etc.), dont les déterminants sont susceptibles d'être très divers. En conséquence, selon le type d'investissement, le lien avec la nature et la sécurité des droits fonciers peut s'atténuer, s'annuler, voire s'inverser (voir FENSKE, 2011 pour une revue, ainsi que le chapitre 6).

Notons, pour conclure cette section, que les effets d'une question de recherche mal posée seront d'autant plus massifs dans les démarches quantitatives que le protocole d'enquête n'est pas (ou peu) évolutif, contrairement aux démarches qualitatives, potentiellement itératives.

Les écueils autour des concepts et des variables

Le choix des concepts, des catégories et des variables, la définition de leur contenu et de leur périmètre ont des effets majeurs sur leur capacité à opérationnaliser la recherche et rendre compte de situations foncières concrètes. Les risques d'écueils à cet égard interviennent dès la problématisation, avec en particulier une possible essentialisation de certains concepts (« le marché », « le ménage », « les femmes », « les propriétaires »), dont la seule énonciation exprimerait (implicitement) un ensemble de caractéristiques faisant sens en tout temps et en tout lieu. On peut noter aussi des formes de confusion sémantique (éventuellement aggravées par des effets de traduction) et des formes de rigidification des frontières inaptes à rendre compte de la fluidité et de la complexité du réel.

Dans le champ foncier, une grande confusion règne ainsi autour des concepts de droits (droits de propriété, propriété commune, droits coutumiers, etc.). Cette confusion renvoie à la pluralité des lectures disciplinaires ou sous-disciplinaires, à la diversité de registres du sens commun ou encore à la polysémie éventuelle de concepts locaux et à leur traduction (cf. chap. 1 et 4).

La question linguistique se pose notamment dans le rapport interculturel entre enquêtés et chercheur (y compris lorsque ceux-ci sont de même nationalité). Traiter de la « vente de terre » ou de la « famille », par exemple, suppose en toute rigueur d'identifier les mots qui sont employés par les acteurs locaux pour cerner ces catégories et d'en appréhender le sens, en d'autres termes, de recueillir les représentations propres aux acteurs (Olivier de Sardan, 2008) et d'être capables de les traduire en catégories de recherche. Ce problème se pose de façon plus aiguë encore dans la traduction de concepts d'une langue à une autre (Bohannan, 1957 ; Biebuyck, 1964). L'enjeu du glissement de contenu des concepts à l'occasion de l'exercice de traduction est bien connu dans les contextes coloniaux, avec la réinterprétation de notions locales dans la langue du colonisateur et/ou du droit positif (von Benda-Beckmann *et al.*, 2006 ; Guignard, 2013). C'est particulièrement le cas pour les concepts traduits par, et renvoyant (ou réduits) à, une notion de « coutume », qui devient apparemment une catégorie locale et peut dans la durée être reprise comme telle par les acteurs locaux, en particulier dans les contextes de montée de l'autochtonie (voir van der Muur *et al.*, 2019, à propos du concept indonésien d'*adat*, usuellement traduit par coutume). Cette instrumentalisation peut ainsi être le fait, stratégique, des acteurs locaux, dans la défense de leurs droits ou la contestation des droits des autres.

La question de la traduction est évidemment centrale pour les démarches qualitatives, où la capacité à observer et comprendre les interactions quotidiennes, mais aussi à mener des entretiens avec tout ou partie des enquêtés, suppose soit la maîtrise de la langue des interlocuteurs, soit le recours à un interprète. Mais elle l'est aussi pour les démarches quantitatives : la construction des questions pour qu'elles fassent sens pour les enquêtés, la traduction du questionnaire, puis celle des réponses, ou encore la formation des enquêteurs au sens des questions pour qu'ils soient capables de les traduire au mieux dans les différentes langues utilisées dans les sites d'enquêtes sont des enjeux sous-estimés pour la qualité des données. Former des interprètes et des enquêteurs capables de travailler sur le foncier suppose un travail approfondi avec eux sur les catégories émiques (celles des enquêtés) et leurs liens avec les catégories du chercheur.

Une confusion sur les concepts peut aussi se doubler d'un découpage en catégories inadéquat, par exemple, lorsqu'une grille d'analyse présente comme modalités de même niveau pour l'accès à la terre l'achat, l'héritage, la location, le métayage, etc., alors que ces catégories ne sont pas mutuellement exclusives. Une distinction conceptuelle claire entre parcelles exploitées (en faire-valoir direct ou indirect) et parcelles possédées (acquises par achat, héritage, défriche, dotation publique, et éventuellement cédées en FVI) permet d'éviter le problème.

Indépendamment des confusions conceptuelles, un réel enjeu est de restituer, à travers une grille donnée, la grande diversité, les nuances (qui peuvent être déterminantes pour l'entendement) des pratiques effectives – qu'il s'agisse par exemple des relations de parenté, des droits, ou encore des arrangements institutionnels agraires (les catégories standard « prêt, location, métayage » étant fréquemment inadaptées à la diversité des arrangements). Une difficulté additionnelle majeure vient de la terminologie utilisée : il peut y avoir polysémie de la terminologie locale, comme avec le terme d'*abougnon* en basse Côte d'Ivoire, qui désigne, selon les rapports contractuels, un rapport foncier ou un rapport de travail (COLIN, 2012). L'absence de prise en compte de cette polysémie influera négativement aussi bien sur la production des données que sur leur analyse.

La définition du contenu et des frontières entre catégories peut avoir un impact majeur sur la collecte des données et l'analyse. Ainsi, relativement aux transferts fonciers et aux modes d'accès à la terre : quelle est la frontière entre un prêt « avec témoignage de gratitude » et une location ? Une acquisition foncière sur la base d'un paiement correspond-elle toujours à un achat-vente libérant l'acquéreur de toute obligation vis-à-vis du cédant ? De telles interrogations renvoient tout à la fois à la question de la définition des concepts utilisés, au caractère progressif (et parfois contesté et/ou instrumentalisé) des processus de changement institutionnel (lorsque le cadeau attendu à la suite du prêt cesse d'être symbolique, on bascule progressivement du « prêt avec cadeau symbolique » à la location) et à la question de l'enchâssement social des transferts fonciers. Des catégories trop rigides (qu'on retrouve plutôt dans les approches quantitatives) font courir le risque d'analyses basées sur des contresens. À l'opposé

de la rigidification catégorielle, on note parfois, plutôt dans les approches anthropologiques, une tendance à la dilution conceptuelle à force de déconstruction des catégories.

La catégorisation peut aussi être trop grossière et gommer une hétérogénéité qui aurait pourtant un pouvoir explicatif important. Par exemple, la catégorie « héritier » ne dit rien des éléments du faisceau de droits effectivement hérités, ni de la distinction éventuelle entre héritier d'un patrimoine foncier et successeur du statut de chef de famille ou de chef d'exploitation. La catégorie « femmes », très hétérogène, est également trop réductrice pour être mobilisée telle quelle (JACKSON, 2003 ; DOSS *et al.*, 2015 ; PETERS, 2020 ; cf. chap. 2). Il en va de même des catégories « jeunes » (LE MEUR, 2008 a) ou « investissement » (voir *supra*).

Autre écueil courant, la dichotomie fréquemment posée entre « formel » et « informel ». Cette distinction peut être faite *a priori*, en général en postulant la double équivalence entre, d'une part, formel et légal et, d'autre part, informel et non reconnu juridiquement (illégal ou extra-légal). Les paires formel/informel et légal/illégal ne sont pourtant pas homologues. Les choses se compliquent si l'on considère que le qualificatif « formel » (ou « informel ») s'applique à différentes notions : droits, pratiques, autorités. Lorsque le « formel » est assimilé à ce qui est juridiquement reconnu, traiter de pratiques informelles en matière de reconnaissance des droits ou d'enregistrement des mutations revient à décrire des modalités juridiquement non reconnues, comme l'établissement de « petits papiers » entre preneurs et cédants, avec ou sans témoin, éventuellement estampillés par des autorités (LAVIGNE DELVILLE, 2010 a). Ces autorités peuvent avoir un statut formel et reconnu juridiquement, mais opérer en dehors de leur champ de compétence légal. Un cas typique est celui des sous-préfets en Afrique de l'Ouest francophone, très souvent sollicités en matière foncière alors que cette compétence n'est pas de leur ressort. Un chef de village, ou un maire, signataire comme témoin d'un « petit papier » de reconnaissance d'une transaction foncière entre également dans cette catégorie et rend la frontière entre formel et informel moins claire que prévu. L'analyse peut mettre en lumière une réalité plus complexe qu'un simple dualisme, par exemple du fait des imbrications des moments de recours à des instances légales ou extra-légales dans une même

trajectoire de conflit, ou du fonctionnement d'une administration, comme on vient de l'évoquer (voir par exemple NUIJTEN, 1999 ; CLEAVER, 2002 ; LUND, 2006).

Même lorsque les concepts et les catégories sont correctement appréhendés, leur traduction en variables observables sur le terrain peut être problématique. Le champ du foncier est en effet riche en variables non directement observables (droits, perception ou non d'une sécurité foncière, etc.). Dans les démarches Quanti privilégiées par l'économie standard, lorsque certains concepts clés de la problématique ne sont pas directement observables sur le terrain (comme la sécurité foncière), les données susceptibles d'être produites ne permettent pas de traiter directement la question. On recourt alors à des *proxies* (indicateurs), avec un degré d'approximation parfois excessif et un risque important de contresens interprétatifs. Par exemple, dans un texte fréquemment cité, FEDER et ONCHAN (1987) ont cherché à confirmer empiriquement une relation positive entre sécurité de la propriété et investissement agricole en Thaïlande. La comparaison porte sur des agriculteurs disposant (sur des terres privées) ou non (squatteurs sur des terres publiques) d'un titre foncier. Sur la base des informations produites par les auteurs, BROMLEY (2008) souligne qu'en fait le risque d'éviction (donc l'insécurité) est minime pour les producteurs sans titre, et que l'étude ne porte pas sur le lien entre sécurité foncière et investissement, mais sur la réponse des banques, qui conditionnent la délivrance de crédit à la disposition d'un titre[26]. Les choix dans l'identification des *proxies* peuvent ainsi générer une inadéquation entre la question de départ et les observations de terrain.

Les sources de biais de l'enquête en actes

Le moment de la production des données est particulièrement propice à des biais potentiels. Les plus connus sont les biais informationnels, involontaires (la personne interrogée n'est pas en mesure de fournir les informations demandées) et volontaires (la personne interrogée ne souhaite pas fournir les informations

[26] Voir le chapitre 6 pour une discussion des limites conceptuelles et méthodologiques des études formelles traitant des rapports entre droits, sécurisation des droits et investissements.

demandées). La manière dont le terrain est envisagé et mené influe fortement sur les risques d'émergence de tels biais. Les points faibles des démarches d'enquête sont connus et ne sont pas spécifiques à la thématique foncière. Ils prennent toutefois une acuité forte dans un champ tel que le foncier, où les unités d'observation ne se laissent pas toujours facilement appréhender, où les réticences des enquêtés à parler de sujets perçus comme sensibles sont souvent vives, et où les pratiques sont fortement enchâssées socialement et politiquement.

L'enjeu ici est d'éviter le biais du réductionnisme techniciste. Ce biais, qui concerne avant tout des approches quantitatives, intervient lorsque la production de données de qualité est appréhendée comme une procédure d'ordre essentiellement technique, depuis la formation et la supervision des enquêteurs jusqu'aux protocoles de nettoyage des données et d'imputation des données manquantes – ce risque s'amplifiant avec le développement des nouvelles technologies dans les domaines de la mesure et de l'information (géomatique, *big data*, *blockchain*). Il n'est pas anodin que, lors des colloques internationaux d'économie consacrés ces dernières années à la thématique foncière, les panels portant sur les questions de méthodes ne traitent que de ces nouvelles technologies et des techniques économétriques. Cette vision techniciste peut être source de biais lorsqu'elle se considère comme autosuffisante et laisse partiellement ou totalement dans l'ombre les discussions critiques sur la signification des variables, la validité des unités d'analyse, la pertinence des catégories conceptuelles ou la qualité des données.

Identifier unités, acteurs et logiques d'acteurs : une simple formalité ?

L'identification des unités est source de difficultés et de biais. Une unité aussi élémentaire que la parcelle de culture n'est pas toujours facile à identifier, lorsqu'il y a des associations culturales ou lorsque la parcelle est exploitée par différents usagers. Les unités de production, de consommation, budgétaires, d'accumulation, foncières peuvent ou non se superposer. Les contours d'unités comme le ménage, la famille, le patrimoine foncier, l'unité foncière d'exploitation, l'exploitation agricole sont ainsi souvent difficiles à fixer (cf. chap. 6). L'unité pertinente pour collecter telle ou telle information varie en fonction de la question mais aussi du contexte.

Ces choix sont souvent décisifs et ils doivent être raisonnés. Une conceptualisation unitaire du ménage ou de l'exploitation agricole, très fréquente (en particulier dans les enquêtes quantitatives), pose problème lorsque différentes parcelles du patrimoine familial (ou prises en FVI) sont contrôlées par différents membres du ménage (cf. chap. 2 et 6). Ainsi, l'option de BRASSELLE *et al.* (2002) de collecter l'information sur le contenu des droits fonciers au niveau du ménage et non de la parcelle, dans une étude au Burkina Faso, est discutable[27] au regard des travaux conduits dans divers contextes d'Afrique subsaharienne, qui montrent précisément comment, dans un même groupe domestique, le contenu des droits et les titulaires des droits diffèrent d'une parcelle à l'autre selon l'origine de l'accès à la terre (cf. chap. 2).

Les unités retenues présentent par ailleurs souvent un caractère dynamique et mouvant, généralement ignoré dans les démarches quantitatives. On construit ainsi des indicateurs (nombre d'actifs ou de consommateurs, ratio terre/travail, etc.) en méconnaissant leur variation, parfois forte, sur un temps réduit, du fait de la mobilité des personnes – en quelque sorte, on « durcit » les données sur la base desquelles on conduira l'analyse, et ce faisant, on les éloigne du réel qu'elles sont censées représenter (cf. fig. 1).

Le problème peut venir aussi de la façon d'appréhender les espaces d'action, lorsque, par exemple, dans certaines démarches qualitatives très localisées, le protocole d'enquête « enferme » des populations dans des villages ou des terroirs délimités et ignore, là aussi, la mobilité des acteurs, de telle sorte que sont « invisibilisées » à la fois les logiques non purement locales des acteurs présents et l'influence des acteurs absents (PAINTER *et al.*, 1994 ; BASSETT *et al.*, 2007 ; LE MEUR, 2008 b).

La difficulté à identifier sur le terrain les acteurs concernés peut être ainsi sous-estimée, en particulier lorsque certains détenteurs de droits ne se trouvent pas sur le site d'enquête (comme des membres de la famille résidant en ville ou dans une autre région). Le risque est alors réel d'ignorer des détenteurs « latents » de droits, susceptibles de les revendiquer dans des circonstances spé-

[27] Les auteurs le justifient par ailleurs par un argument qui laisse dubitatif : « Demander des informations pour chaque parcelle aurait, en effet, été une tâche très lourde mettant à rude épreuve la patience des enquêtés et impliquant ainsi le risque de compromettre la fiabilité des données » (*op. cit.* : 380-381, TdA).

cifiques ; ce risque est d'autant plus grand que les interlocuteurs présents peuvent voir dans l'enquête une opportunité d'affaiblir les droits des absents et auront alors tendance à ne pas les mentionner s'ils ne sont pas spécifiquement interrogés à leur sujet. On en trouve une illustration en basse Côte d'Ivoire, où le développement d'un marché très actif de la location de terre à une époque a incité des membres de la famille installés en ville à réactiver leurs droits pour céder à bail une parcelle du patrimoine familial, quand, quelques années auparavant, ces « droits latents » pouvaient passer inaperçus au crible de l'enquête (COLIN, 2008). Sur un tout autre registre, l'accès du chercheur à certains acteurs (migrants récents, habitants des hameaux isolés) peut être bloqué par les détenteurs des pouvoirs locaux ou par des contraintes logistiques.

La production des données présente un risque de biais considérable lorsqu'on traite de sujets délicats : les conflits, les transferts fonciers intrafamiliaux (héritages, donations, délégation de droits d'usage), les pratiques foncières illégales ou l'offre sur les marchés fonciers. Dans les enquêtes quantitatives, on fait ainsi fréquemment le constat, dans les contextes les plus divers, d'un différentiel marqué entre les superficies prises et cédées en FVI, ou achetées et vendues. Un argument souvent avancé pour expliquer ce constat est que les cédants ont quitté le site d'enquête et que les données qu'ils auraient pu fournir n'ont donc pas été « capturées » lors de l'enquête. Cet argument n'est évidemment pas à exclure, mais il ignore une tendance lourde à la sous-déclaration des cessions (ventes ou FVI), qui font l'objet de réprobation sociale. Il permet aussi de ne pas questionner la qualité des données d'enquêtes[28] (l'alternative, lorsque le biais est reconnu, consiste à ne traiter que les données relatives aux

[28] On peut considérer comme particulièrement optimiste l'affirmation de Klaus DEININGER (2009 : 423 et 429), selon laquelle « étant donné l'importance de la terre dans la plupart des portefeuilles d'actifs des ménages, il sera assez facile d'obtenir des informations sur les transactions et la propriété foncières passées ; en fait, la plupart des ménages ruraux connaissent la superficie de terre qu'ils possédaient lorsqu'ils ont fondé leur famille et sont en mesure de donner un compte rendu assez précis des changements de propriété survenus depuis lors. […] Les informations sur les terres prises ou cédées par le passé en location peuvent être collectées assez facilement en utilisant le même format au niveau de la parcelle que celui utilisé pour la terre actuellement cultivée » (TdA). Deininger se limite au biais cognitif (effectivement, acquérir ou vendre une parcelle n'est pas un acte anodin et on peut penser que l'enquêté s'en souvient) et omet le risque majeur de sous-déclaration pour les raisons exposées ci-dessus.

preneurs, voir par exemple YAMANO *et al.*, 2009). La qualité des données collectées à travers des enquêtes quantitatives sur des pratiques illégales (comme les transactions foncières touchant des terres reçues dans le cadre d'une réforme agraire prohibant tout transfert foncier marchand) est discutable pour la même raison – ce qui n'exonère pas les démarches qualitatives d'une nécessaire prudence lorsque de tels thèmes sont abordés (voir sur ce point BLUNDO, 2003). Ces difficultés se retrouvent avec d'autant plus de force dans des contextes d'enquêtes dont l'objectif est directement lié à la mise en place de politiques foncières, par exemple dans le cadre d'opérations d'enregistrement des droits fonciers locaux ou coutumiers. De larges espaces, non stabilisés du point de vue de l'occupation et de l'appropriation (fronts pionniers) ou conflictuels, peuvent ainsi rester en blanc (pour des raisons de non-réponse ou de contournement des points chauds par les enquêteurs) sur les cartes produites (voir EDJA et LE MEUR, 2009 ; LAVIGNE DELVILLE et MOALIC, 2019 pour le cas des plans fonciers ruraux au Bénin ; voir aussi chap. 10).

Les erreurs de mesure constituent une autre difficulté, l'exemple le plus parlant concernant les superficies. Le caractère approximatif d'estimations déclaratives est connu. Au Malawi, HOLDEN et FISHER (2013) mettent ainsi en évidence un différentiel positif pour les petites parcelles, négatif pour les grandes, entre superficies déclarées et superficies mesurées. Ici, le réductionnisme techniciste consisterait à considérer que les nouvelles technologies de mesure résolvent le problème. L'encadré 4 vient cependant rappeler qu'au-delà des erreurs de mesure, ces technologies ne résolvent pas les problèmes de sous-déclaration de certaines parcelles et patrimoines. Le problème se pose également pour l'appréciation des flux (de produits, d'argent – permettant par exemple de traiter des rapports entre droits et productivité), surtout lorsqu'ils sont capturés rétrospectivement à travers une enquête à passage unique ou à passages répétés mais avec une fréquence faible.

Au regard des éléments qui précèdent, on pourra être dubitatif au sujet de démarches de recherche qui s'appuient sur des *focus groups* en ignorant les enjeux que représente la présence du cher-

cheur sur le terrain et le fait que les discussions de groupe sont, plus encore que les entretiens individuels, marquées par les rapports de force locaux et la volonté de maîtriser le discours produit.

ENCADRÉ 4

Des superficies déclarées aux superficies mesurées

Dans son étude du village ivoirien de Djimini-Koffikro, COLIN (1990) compare les données déclaratives avec le levé ultérieur et la cartographie de l'ensemble des parcelles du terroir. En premier lieu, le plan met en évidence des parcelles non déclarées. On considère parfois que la mesure des parcelles désignées par le planteur suffit pour assurer la fiabilité des données, mais celui-ci ne montre que ce qu'il veut bien montrer. La réalisation d'un plan parcellaire matérialise les omissions, par la persistance de blancs sur la carte. Ainsi, sur 1 072 ha en propriété, 891 seulement avaient été déclarés lors du recensement initial ; 15 unités de patrimoines fonciers n'avaient pas été recensées sur les 106 que comptait alors Djimini-Koffikro. Si la superficie déclarée est rapportée aux seuls patrimoines recensés, l'omission en termes de superficie passe de 17 à 7 %. Cette valeur tout à fait acceptable masque toutefois des différences importantes à l'échelle des patrimoines. Sur les 91 patrimoines fonciers recensés, l'erreur relative sur la superficie [(superficie déclarée – superficie mesurée)/superficie mesurée] dépassait 20 % dans 53 cas, 50 % dans 23 cas. Ces erreurs, positives ou négatives selon les cas, se compensent lorsqu'on agrège les données. Dans ce contexte, le problème de la validité des informations obtenues par simple déclaration se pose dès lors que l'on travaille non à l'échelle du terroir dans son ensemble, mais à celle des unités de production dans leur diversité. Cet exemple illustre tant le problème de fiabilité de données déclaratives (problème résolu par le relevé topographique) que le risque de sous-déclaration de certaines parcelles ou certains patrimoines.

De même, le recours à quelques informateurs privilégiés devient une source potentielle de biais s'il devient prépondérant, tout particulièrement pour collecter systématiquement des données (voir par exemple QUISUMBING *et al.*, 2001[29] ; MACOURS, 2014[30]).

On peut évoquer aussi, à propos des recherches sur les politiques d'enregistrement des droits fonciers locaux, ou encore sur la marchandisation, les problèmes que pose un diagnostic rapide réalisé afin de caractériser les régimes fonciers concernés. On aboutit au mieux à un recueil de discours locaux sur le sujet[31], sans pouvoir capter les nombreux décalages entre ceux-ci et les pratiques des acteurs (EDJA et LE MEUR, 2009). On touche là aux limites des méthodes d'enquête rapide lorsqu'il s'agit de traiter de questions qui, en toute rigueur, nécessiteraient un temps d'investigation conséquent[32].

La revendication d'une démarche compréhensive, usuelle dans les approches qualitatives, va quant à elle fréquemment de pair avec l'idée que saisir la logique des acteurs demande seulement de prendre le temps de les interroger. Pourtant, appréhender ces logiques n'a rien d'immédiat : « […] les acteurs ne sont pas toujours en capacité d'articuler leurs expériences et connaissances […][33]. La description de leur point de vue court alors le risque de distorsion et de simplification à outrance. Par ailleurs, le problème est souvent de faire identifier par les acteurs ce qui est pertinent

[29] Les auteurs avancent un argument surprenant : « Étant donné que les gens considèrent rarement les droits fonciers de manière explicite et systématique, il aurait fallu beaucoup de temps pour parvenir à un consensus sur chaque question. Cette expérience nous a amenés à penser qu'il n'est pas possible d'obtenir des informations précises sur les droits fonciers à partir d'entretiens avec des ménages individuels » (*op. cit.* : 178-179, TdA).

[30] Macours décrit une production des données exhaustives (portant sur tous les ménages et toutes les parcelles) au niveau de communautés guatémaltèques, à partir d'entretiens avec un informateur privilégié « soigneusement sélectionné » dans chaque communauté. De façon déconcertante, elle affirme : « […] l'utilisation d'informateurs clés évite les problèmes de non-réponse ou de non-inclusion de certains types de ménages, ce qui est important lorsque l'on veut caractériser l'univers complet » (op. *cit.* : 4, TdA).

[31] Et au pire, à des tentatives de dépossession.

[32] Sur les méthodes d'enquêtes rapides sur le foncier, voir le guide de SCHOONMAKER FREUDENBERGER (1995), qui n'élude pas les risques de biais.

[33] Une façon de surmonter au moins partiellement cette difficulté est d'interroger les acteurs sur « ce qu'ils ne font pas ? », plutôt que sur « pourquoi ils font ce qu'ils font ? ».

de leur point de vue. La perspective des acteurs ne peut pas être simplement déterminée en leur demandant d'expliquer ce qu'ils font » (EMERSON, 1981 : 356, TdA).

Le contexte de l'enquête

Le contexte des enquêtes par questionnaire ou des entretiens (disponibilité des enquêtés, présence de témoins, durée de séjour sur le terrain) a une incidence importante sur la qualité des réponses.

– Lorsque les personnes interrogées s'expriment au nom de tiers (par exemple, dans le cas d'entretiens avec des leaders, ou des chefs de famille), certains risques de biais dans les réponses peuvent s'amplifier – quant aux conflits fonciers, aux transactions foncières, etc.

– Les risques sont démultipliés lorsque l'enquête mobilise un interprète (avec les problèmes de traduction évoqués précédemment), ou dans les enquêtes par questionnaire. Une autre source de biais, que l'on a vue à l'œuvre dans l'anthropologie classique, surgit lorsque le chercheur s'appuie sur quelques interlocuteurs, voire un interlocuteur privilégié (VAN BEEK, 1991).

– Les réponses transcrites peuvent être de qualité très discutable selon la formation et la motivation de l'enquêteur (et les contrôles mis en place), plus encore lorsque le questionnaire est lourd à passer pour l'enquêteur et à subir pour les enquêtés.

– Lorsque l'échantillonnage n'est pas aléatoire, comme dans la majorité des études qualitatives, un possible « enclicage » du chercheur (en d'autres termes, un rapport excessivement privilégié avec un informateur clé ou avec une catégorie d'acteurs) représente un risque important de biais dans les données produites et dans les interprétations qui en découleront. Le chercheur tend alors à reproduire un discours situé, sans même s'en apercevoir, voire n'a plus accès aux interlocuteurs n'appartenant pas au groupe qui l'accueille si la situation locale est conflictuelle.

– Comme nous l'avons mentionné plus haut, les entretiens et les questionnaires enregistrent par construction des déclarations qui reconstruisent *a posteriori* des actions et leurs logiques. Intentionnellement ou non, les réponses peuvent manifester un décalage plus ou moins important avec la réalité. Certaines informations peuvent être difficiles à restituer précisément, passé un certain

laps de temps (c'est bien là le problème des enquêtes rétrospectives) ; des malentendus peuvent survenir ; les discours peuvent être biaisés en fonction de l'image que la personne interrogée souhaite projeter : certaines pratiques peuvent être tues (comme les ventes ou cession en FVI), d'autres inventées ; certaines justifications peuvent être remodelées *a posteriori*.

L'observation, quant à elle, porte sur les pratiques et les discours en train de se faire. Cette spécificité de l'observation n'élimine pas nécessairement toutes les sources de biais. La présence de l'observateur peut modifier les comportements et les discours des personnes observées. Par ailleurs, elle circonscrit, par définition, les conditions d'application à des thèmes contemporains, en train de se jouer. Sur certains sujets complexes, sensibles ou spécifiques (relevant de l'informel, de l'illégal ou du conflit, par exemple), elle peut en revanche révéler des pratiques et des logiques qui auraient été passées sous silence lors de l'entretien (et *a fortiori* lors du passage du questionnaire).

Les biais évoqués dans cette section peuvent être pour partie surmontés ou réduits par un rapport au terrain plus intensif, qui permet tout à la fois de construire (à certains égards) des relations de confiance avec les enquêtés et aussi (s'agissant des approches qualitatives) de surmonter un éventuel « enclicage » initial vis-à-vis de certaines catégories d'acteurs (sous le double angle du biais du chercheur qui va inconsciemment privilégier les points de vue de ses interlocuteurs proches et de celui qui résulte d'un soupçon de parti pris de la part des autres acteurs), le chercheur appréciant mieux, avec le temps, les jeux de pouvoir et d'intérêts locaux. Une telle stratégie concerne potentiellement les enquêtes par questionnaire de Type 1 comme de Type 2. Ainsi, dans une série d'études de cas sur les pratiques contractuelles agraires au Mexique évoquées *supra*, le séjour d'enquêteurs d'un bon niveau (ingénieurs) ou d'étudiants de master pour une durée de deux à six mois par site a permis, tout à la fois, de gérer le problème d'« enclicage » initial et de produire des données de qualité au sujet des pratiques de FVI, alors interdites sur les terres de réforme agraire (COLIN, 2003).

Sur certains sujets complexes ou sensibles (comme les conflits fonciers, les conditions d'accès à la terre familiale ou les transferts fonciers marchands, tout particulièrement lorsqu'ils sont prohibés), l'entretien ou l'observation, voire le questionnaire de Type 2

avec ancrage fort au terrain, peuvent permettre de révéler des pratiques et des logiques qui auraient été passées sous silence *via* un questionnaire de Type 1 (ou de Type 2 passé sans précaution). La qualité des données est confortée ou vérifiée par la triangulation, lorsque les données le permettent, en croisant les informations fournies par différents enquêtés sur une même pratique (preneur et cédant en FVI pour un même contrat, acheteur et vendeur d'une même parcelle), un même conflit, etc.

Analyse des données, administration de la preuve et montée en généralité

On retrouve dans l'analyse et l'interprétation des données les conséquences d'éventuels biais dans les unités et les variables mentionnés dans les sections qui précèdent ; nous n'y reviendrons pas ici.

Du point de vue de l'analyse comme de l'administration de la preuve, un biais fréquent des démarches qualitatives vient de l'usage des données quantitatives produites à partir de questionnaires de Type 2 (et *a fortiori* d'entretiens), lorsque ces chiffres sont traités comme des données statistiques. L'échantillon ayant été construit dans une logique qualitative (cf. *supra*), on fait dire aux chiffres plus qu'ils ne peuvent offrir. Ce biais révèle une conception erronée de l'apport de données chiffrées dans une démarche qualitative.

Une autre faiblesse majeure de nombreuses études qualitatives sur le foncier (comme sur d'autres thèmes) vient de l'insuffisante attention portée aux éléments infirmant la tendance générale (ou l'hypothèse interprétative privilégiée), en d'autres termes d'une omission des contre-exemples. Valoriser ces derniers pour mettre les hypothèses de travail à l'épreuve et confronter l'interprétation produite à une ou des théories adverses constitue pourtant les conditions d'une démarche de recherche qualitative rigoureuse (Olivier de Sardan, 2008)[34]. Quand bien même l'interprétation semble pertinente, la démonstration manque de robustesse si des explications alternatives ne sont pas envisagées, mais aussi si la

[34] Dans une lettre addressée à un ami en 1787, Thomas Jefferson écrivait : « Dès lors qu'une personne conçoit une théorie, son imagination ne voit, dans chaque objet, que les traits qui favorisent cette théorie » (Holmes, 1983 : 933, TdA).

production du modèle explicatif reste trop indexée au cas d'étude. Une façon de contourner le caractère très localisé des enquêtes qualitatives intensives consiste à coupler une étude de cas approfondie avec d'autres études plus rapides, dans des sites voisins mais contrastés, pour mettre à l'épreuve les schémas interprétatifs dans des contextes proches, mais différents. Dans les approches quantitatives, formuler, tester, et écarter des théories adverses fait partie des bonnes pratiques. En revanche, les données empiriques peuvent, comme pour le qualitatif, renvoyer à un cas d'étude spécifique et ne pas se prêter aisément à une généralisation à d'autres contextes.

La restitution des résultats des travaux aux enquêtés est souvent présentée à la fois comme une bonne pratique sur un plan déontologique et comme un moyen de vérifier la pertinence des analyses. Cette recommandation, globalement pertinente, peut toutefois être discutable dans des communautés traversées de conflits (elle peut même contribuer à les aiguiser) et lorsque les points de vues et intérêts divergent radicalement relativement aux questions traitées.

Au stade de l'analyse, les démarches quantitatives peuvent témoigner d'une grande sensibilité des résultats aux techniques de traitement des données. Des techniques d'estimation différentes peuvent ainsi conduire à des interprétations divergentes, voire opposées, des mêmes données (KASSIE et HOLDEN, 2007, en fournissent des illustrations à propos des différences d'efficience productive entre parcelles en faire-valoir direct et en FVI ; voir également PLACE, 2009 sur les relations entre sécurité foncière et investissement). Les bonnes pratiques en économétrie préconisent de procéder à des tests de robustesse des résultats en variant les techniques d'estimation, les variables incorporées dans le modèle, ou les indicateurs utilisés pour approximer une variable non observable, lorsque plusieurs options sont disponibles (voir FENSKE, 2011 pour une méta-analyse portant sur les méthodes employées dans 54 études économétriques sur les liens entre droits de propriété et investissement). Par ailleurs, les analyses économétriques peuvent produire des résultats statistiquement significatifs, mais sur des différences dont l'incidence effective reste marginale (PLACE, 2009). L'écueil consiste alors à mettre l'accent sur le caractère significatif plutôt que sur la magnitude de l'effet et son importance sur la vie des acteurs.

On retrouve également le biais de la généralisation abusive non plus au stade de la problématisation, mais dans une phase aval de la recherche (OLIVIER DE SARDAN, 2008) – un biais souvent acté par des titres d'ouvrages ou d'articles « vendant » une couverture géographique bien plus vaste que les cas étudiés. Ces généralisations abusives, qui ne sont pas propres à telle ou telle démarche de recherche, expriment et renforcent un rapport distendu entre terrain et théorie.

Le risque de réification des résultats et de surinterprétation de leur signification est partagé par les méthodes qualitatives et quantitatives, mais y prend des formes différentes. Dans les démarches quantitatives, le risque est d'écraser le jeu du contexte par des estimateurs de tendances non attentifs à la diversité intra- ou inter-sites d'enquête (ou à la spécificité du site d'enquête par rapport à une population plus large). Dans les approches qualitatives, il consiste à inférer l'applicabilité des résultats de l'enquête ethnographique à l'ensemble d'un groupe ethnique ou à une région, et à survaloriser des cas limites (au-delà de l'intérêt heuristique indéniable de ces derniers).

Un autre type de risque encouru par les recherches qualitatives vient de « l'enfermement dans le local », déjà évoqué, du modèle interprétatif. Les connexions extérieures et des mécanismes supra-locaux sont alors oubliés, ou leurs effets minorés. Comme le notait Clifford GEERTZ (1998), il s'agit d'étudier non « des villages », mais « dans des villages ». Une difficulté dans toute recherche qualitative localisée traitant de changement social est aussi de distinguer ce qui relève de dynamiques sociales généralisées ou de dynamiques locales (HAMMERSLEY, 2016).

Un dernier point concerne la question de la temporalité à considérer dans l'appréciation du changement social ou institutionnel, ou de son absence. Le constat empirique, en un temps t, du développement du marché foncier ne peut exclure son involution ultérieure avec l'évolution du contexte ; de même que l'absence de transactions en ce même temps ne saurait écarter leur émergence ultérieure. La tendance à l'individualisation des droits au sein des groupes familiaux peut se retourner dans un nouveau contexte. Nous pourrions multiplier les exemples. Ce point renvoie à la nécessité, non seulement, de contextualiser les observations au temps t, mais aussi d'intégrer pleinement le caractère temporellement indexé des analyses des dynamiques foncières (cf. chap. 6).

Intérêt et limites des regards croisés dans les études foncières

Nombre des biais et limites identifiés ci-dessus peuvent être traités par une « bonne » pratique de recherche. Mais une partie d'entre eux tient aux limites propres à chacune des grandes approches considérées. Dans cette dernière partie, nous proposons des pistes pour les réduire et enrichir les recherches sur le foncier rural, à travers des perspectives croisées en termes : 1) de pluralisme méthodologique (combinaison de techniques et de méthodes de recherche), théorique (au sein d'une même discipline) ou disciplinaire ; et 2) de démarches comparatives, dans l'espace comme dans le temps (susceptibles de se combiner avec diverses formes de pluralisme)[35]. Il s'agit en quelque sorte d'introduire à un éclectisme raisonné, en fonction des champs et des questions de recherche, ancré dans le terrain, conscient aussi des limites de la démarche.

La combinaison des méthodes, des théories, des disciplines

La combinaison des outils de recherche dans le cadre d'une même méthode de recherche (enquête par questionnaire, étude de cas) est le pluralisme le plus courant : observations couplées avec des entretiens ; entretiens réalisés dans le cadre de pré-enquêtes, avant la mise en œuvre d'une enquête par questionnaire ; études de cas

[35] Soulignons que notre discussion de l'intérêt des démarches comparatives restera focalisée sur le propos de ce chapitre : le processus de production d'analyses empiriques sur le foncier. Nous ne traiterons donc pas des méta-analyses mettant en perspective comparative des résultats de recherches conduites indépendamment les unes des autres, comme on peut en trouver de nombreuses illustrations dans des publications collectives, mais aussi parfois dans des programmes de recherche reposant sur des études disponibles, sans production de données de première main. Ainsi, le *Village Studies Programme*, conduit entre 1970 et 1975 à IDS Sussex, avait pour objectif d'utiliser le corpus de centaines de *village studies* réalisées en Inde sur plusieurs décennies pour tester un jeu d'hypothèses (LIPTON, 1992). Voir également le programme *Common-Pool Resource* de l'université de l'Indiana, construit sur des méta-analyses de cas d'étude qualitatifs sur la pêche, les systèmes d'irrigation, les systèmes pastoraux, les ressources forestières (POTEETE *et al*., 2010), ou encore les analyses mobilisant l'analyse qualitative comparative (*Qualitative Comparative Analysis*, RAGIN, 1987), qui restent toutefois à développer dans les études sur le foncier.

ayant recours à l'observation et aux entretiens (LUND, 1999 ; LE MEUR, 2002 b), au questionnaire (SHARMA et DRÈZE, 1996 ; KEVANE, 1997 ; COLIN, 2003 ; BOUÉ, 2013), à des mesures physiques (de parcelles, de rendement, voir par exemple COLIN, 1990), etc. Nous n'insisterons pas ici sur cette forme de combinaison.

En toute rigueur, il conviendrait de traiter de façon distincte de la combinaison des méthodes, des théories et des disciplines. Dans les faits, cela conduirait à multiplier les redondances, en raison des couplages fréquents entre méthode, théorie et discipline. Ainsi, les débats autour des rapports entre économistes et anthropologues (pour en rester aux champs disciplinaires que nous privilégions dans ce chapitre) renvoient souvent essentiellement à une discussion des rapports entre démarches Quali et Quanti (voir par exemple BARDHAN, 1989 ; BARDHAN et RAY, 2008). Nous traiterons donc de façon indifférenciée les regards croisés en termes de méthode, théorie ou discipline, sauf lorsque la spécification s'impose. Chaque type d'approche (Quali/Quanti), de perspective théorique ou disciplinaire présente des atouts et des limites qui ont des conséquences sur les domaines d'application et sur la validité des analyses, ainsi que sur leurs complémentarités éventuelles.

Une première façon d'envisager des rapports entre méthodes, théories et/ou disciplines est de les penser en termes de « partage du territoire » ou de complémentarités. Non seulement les « boîtes noires », angles morts de toute recherche, diffèrent d'un type d'approche à un autre, mais les boîtes noires des unes (les processus qui conduisent à tel ou tel résultat, les catégories génériques comme le marché foncier ou la sécurité foncière, les acteurs collectifs tels que l'État, la communauté villageoise, le ménage) peuvent constituer la question de recherche des autres. Différentes méthodes (ou perspectives disciplinaires) apporteront des éclairages enrichissant la perspective sur un champ empirique donné (ERZBERGER et KELLE, 2003), mais seront aussi plus à même de traiter telle ou telle question de façon satisfaisante. Nous avons déjà abordé ce point : les approches Quanti permettent de systématiser des observations (quelle importance effective des transactions foncières ou des conflits ?), une montée en généralité, des tests statistiques des relations entre variables. Elles sont en revanche mal adaptées à un certain nombre de champs de recherche qui font sens

dans les études sur le foncier rural, mais qui se distinguent par la complexité et/ou la sensibilité socio politique des processus qu'ils mettent en jeu : changement institutionnel (mise en œuvre d'une politique foncière), jeu de l'enchâssement social des arrangements fonciers, conflits pour la terre, etc. Les approches Quali permettent également de saisir des dynamiques qui s'amorcent, alors qu'elles sont encore marginales, comme lorsque s'engagent des processus de marchandisation de l'accès à la terre.

Une deuxième façon de penser la combinaison des méthodes (des apports disciplinaires) réside dans leur combinaison (ce que l'on désigne par « méthodes mixtes »), en particulier à travers leur mobilisation séquentielle, afin de tirer parti de leur complémentarité dans une perspective diachronique. Dans cette optique, une démarche Quali permet potentiellement :

- en amont de démarches Quanti

  – de formuler sur une base empirique des questions ou des hypothèses à tester *via* des outils quantitatifs, ou d'identifier des indicateurs clés. Ainsi, les modèles non coopératifs développés en économie des ménages (voir par exemple CARTER et KATZ, 1997) s'appuient sur des travaux anthropologiques ;

  – d'identifier les variables et unités d'observation pertinentes, améliorant ainsi la pertinence et la qualité des procédures quantitatives et sensibilisant aux risques d'ambiguïté ;

- et en aval, de proposer des interprétations de résultats issus d'enquêtes quantitatives, de les contextualiser, d'envisager des explications alternatives, de les repositionner au regard des rapports sociaux et des relations de pouvoir, et de réinjecter, dans une perspective processuelle, des variables négligées par la démarche Quanti.

À condition de ne pas s'enfermer dans des catégories trop grossières ou trop homogènes, une enquête Quanti peut permettre quant à elle :

- en aval d'une recherche Quali

  – de systématiser un résultat d'investigations qualitatives, en appréciant l'importance de telle ou telle pratique identifiée par ces dernières ;

  – de faire ressortir une diversité des situations gommée par un focus Quali sur certains sites ;

– de tester formellement les relations entre variables identifiées à travers une démarche Quali (voir par exemple COLIN et BIGNEBAT, 2015 sur les rapports entre accès à la terre familiale et participation à l'offre sur le marché du FVI) ;

- et en amont, d'identifier des corrélations qui nécessitent d'ouvrir la boîte noire des processus qui les produisent, et appellent des enquêtes Quali d'approfondissement.

ENCADRÉ 5

La mise en œuvre du pluralisme méthodologique : deux illustrations

UDRY (2003) présente une recherche économique conduite avec M. Goldstein, au Ghana (qualifiée d'*iterative field research*), ayant combiné enquêtes par questionnaire, observations et entretiens, dans une démarche de modélisation et de traitements économétriques, avec des itérations entre hypothèses, observations et tests formels. À partir d'un questionnement initial portant sur la gestion de la fertilité des sols, les interrogations ont glissé vers les dimensions intrafamiliales de cette gestion, les données Quanti montrant une différence significative dans les pratiques de mise en jachère entre époux et épouses. Les entretiens ont conduit à injecter dans les questionnaires des questions visant à positionner l'individu au sein de son lignage. Des *focus groups* ont ensuite permis d'interpréter les résultats relativement à la possibilité ou non de maintenir un droit d'exploitation sur une parcelle mise en jachère.

Au Rwanda, la recherche de ANDRÉ et PLATTEAU (1998) sur l'impact de l'individualisation des droits fonciers et du développement des transactions marchandes en termes d'équité et de conflits a quant à elle combiné observation participante et enquête par questionnaire sur un petit échantillon à une échelle locale (avec deux passages à cinq ans d'écart).

Une troisième façon d'envisager des regards croisés relève d'une « fécondation théorique croisée », en d'autres termes, d'un pluralisme théorique au sein d'une même discipline ou entre disciplines, les mêmes faits ou les mêmes pratiques pouvant être

analysés à la lumière de prismes théoriques différents. La mise en rapport, voire les tensions, émanant des lectures théoriques et/ou disciplinaires peuvent être éminemment productives en permettant de reconceptualiser l'objet de recherche.

Ainsi, OLSEN (2006) évoque les différentes lectures des pratiques de FVI par les écoles néoclassique, néo-institutionnelle et d'économie politique marxiste. Ces lectures reposent sur différentes ontologies relativement aux rapports entre acteurs, structures sociales et institutions. Pour Olsen, ces différentes approches offrent chacune une perspective stimulante, dès lors que toutes les pratiques foncières (prendre ou céder en FVI) combinent une dimension d'agencéité et une dimension structurelle (en termes de classes sociales) conditionnant l'accès des acteurs aux ressources. On peut considérer que, conjointement, l'économie politique (qui accorde une place centrale aux relations sociales et aux inégalités dans l'accès aux ressources) apporte un éclairage indispensable sur les configurations contractuelles, l'économie néo-institutionnelle est la plus à même de fournir une interprétation des choix contractuels au sein de ces configurations, et l'économie néoclassique est utile pour apprécier les impacts productifs du jeu du marché.

BANERJEE *et al*. (2002) évaluent dans cette perspective les effets sur la productivité agricole de la mise en œuvre de lois sur le FVI dans l'État indien du Bengale Occidental (lois régulant le pourcentage de production à verser par les métayers et sécurisant leur accès à la terre). Leur analyse théorique décompose deux effets possibles de cette mise en œuvre : 1) un effet lié à un meilleur pouvoir de négociation des métayers et à la conservation d'une part plus importante de la récolte, se traduisant par des incitations plus fortes à l'effort ; et 2) un effet venant d'une meilleure sécurité d'occupation de la terre prise en FVI, avec en fait deux « sous-effets » opposés : une plus grande difficulté du propriétaire à expulser le métayer en cas de mauvais résultat peut réduire l'incitation à l'effort ; en revanche, une plus grande sécurité d'occupation encourage le métayer à investir davantage à moyen terme (en termes de fertilité, de lutte contre l'érosion). L'analyse combine ainsi des perspectives en termes de pouvoir et en termes de choix individuels.

On peut mentionner également les travaux de Jean ENSMINGER (1992) sur le foncier pastoral, les droits de propriété et les coûts de transaction au nord-est du Kenya, dans lesquels elle combine

anthropologie interactionniste et économie néo-institutionnelle – l'individualisme méthodologique qui imprègne les deux courants facilitant leur combinaison. Ou encore ceux de Jean-Philippe PLATTEAU (2000), qui propose une lecture économique institutionnelle des questions foncières au Sud largement irriguée par les travaux socio-anthropologiques.

D'autres auteurs considèrent que des différences radicales, incompatibles, dans les fondements épistémologiques des méthodes, des théories ou des disciplines questionnent fondamentalement les possibilités de « croiser les regards » (différence dans la conceptualisation de l'acteur, du rapport à l'empirie, dans l'administration de la preuve, y compris lorsqu'il s'agit de traiter d'un même objet, comme les droits fonciers, les contrats agraires, la famille/le ménage, etc.) (voir par exemple BRYMAN, 1984). Un argument majeur venant étayer ces réserves tient en ce que, comme nous l'avons vu dans la première partie de ce texte, il n'y a jamais de faits bruts. Aucune observation n'est indépendante d'une trame conceptuelle et d'un corpus théorique de référence et, dès lors, les regards théoriques croisés seraient condamnés car on ne parlerait jamais vraiment d'un même objet. Toutefois, même si les « faits » ne peuvent être établis indépendamment de théories et de concepts, le travail empirique doit se voir reconnaître une marge d'autonomie non négligeable, pouvant provenir de ce que nombre de données empiriques s'imposent à une large classe de théories, ou de ce que le pouvoir explicatif des théories reste partiel – une considération essentielle dans la compréhension de l'articulation entre données et interprétations. La stratégie de « fécondation croisée » peut être vue comme relevant d'un bricolage, au sens où l'on « combine [...] divers objets ayant pour commune caractéristique de n'avoir pas été primitivement conçus en fonction de l'objectif actuel du chercheur, de manière à former un ensemble théorique nouveau relativement cohérent et explicatif [...] » (MINGAT *et al.*, 1985 : 301).

Dans les faits, la façon de penser les rapports entre méthodes, théories et/ou disciplines dans les études foncières relève le plus souvent d'une logique de « partage du territoire scientifique ». La perspective séquentielle reste rare et la « fécondation théorique croisée » plus encore. Ainsi, alors que les initiateurs des études de terroirs voyaient ces dernières comme complémentaires de

démarches de recherches quantitatives à grande échelle (Sautter et Pélissier, 1964), ces démarches ont été poursuivies sans tirer de gain heuristique des études approfondies conduites à une échelle locale (Bassett *et al.*, 2007). La stratégie d'ignorance semble largement prévaloir dans les études foncières, pour des raisons qui, selon nous, renvoient plus à la sociologie de la science (voire à l'idéologie) qu'à l'épistémologie[36]. Même si l'on ne peut mettre de côté les réserves qui entourent toute tentative de fécondation croisée, le potentiel d'une telle perspective de recherche semble considérable.

Un biais potentiel dans la production de la problématique sur une base de pluralisme disciplinaire tient à la pratique des emprunts sélectifs hors de son champ disciplinaire. Ces emprunts sont fructueux d'un point de vue heuristique lorsqu'il s'agit d'éclairer une réalité sous un angle nouveau – pensons ici à la fécondité du concept d'institutions agraires et de contrat, venu de l'économie institutionnelle et mobilisé dans des recherches socio-anthropologiques (Robertson, 1987). Le problème naît de la mobilisation non raisonnée de concepts empruntés à des théories différentes, ou lorsque l'emprunt dénature la notion en l'extrayant sans regard critique de son contexte scientifique, ce qui peut entraîner une forme de contre-emploi – voir par exemple les critiques de von Benda Beckmann *et al*. (2006) sur les analyses de l'économie des droits de propriété relatives à l'évolution des formes de propriété qui s'appuient sur des études ethnographiques dépassées. Un autre biais peut apparaître lorsqu'un même chercheur tente de combiner des apports de plusieurs disciplines sans en maîtriser suffisamment les bases ; la meilleure solution reste l'équipe de recherche pluridisciplinaire, comme le montrent Michael Kevane et Leslie Gray dans leurs travaux en Afrique de l'Ouest (Kevane et Gray, 1999 ; Gray et Kevane, 2001), ou encore la recherche de l'Orstom « Retour sur les terrains anciens », qui mobilisa de façon conjointe géographes, sociologues et agronomes (cf. *infra*).

[36] Rester dans sa zone de confort (se cantonner à sa sphère intellectuelle) évite à la fois d'avoir à investir un nouveau champ de littérature, de courir des risques de déstabilisation dans la façon de penser le thème d'étude et de sortir des critères d'évaluation des publications scientifiques.

Démarches comparatives dans l'espace et le temps

L'intérêt de la méthode comparative (dans l'espace et dans le temps) est largement reconnu en sciences sociales, que ce soit pour la conceptualisation de la recherche, la problématisation et la théorisation, puis pour mieux apprécier les éléments relevant du contexte et pour mettre à l'épreuve, dans d'autres contextes géographiques ou temporels, des interprétations produites sur un terrain spécifique, ou pour la montée en généralité des interprétations[37]. C'est tout particulièrement la démarche comparative qui permet aux recherches localisées (qualitatives ou quantitatives) d'éviter l'enfermement de la réflexion à cette échelle locale (BURAWOY, 2003 ; CÉFAÏ, 2003). Il convient toutefois de distinguer plusieurs formes de mobilisation de la démarche comparative, qui présentent différentes difficultés potentielles.

Dans une première configuration, un chercheur met en rapport son investigation empirique (envisagée, en cours ou finalisée) avec les travaux conduits par d'autres chercheurs sur le(s) même(s) thème(s), mais sur d'autres terrains. Il s'agit là d'une pratique usuelle en sciences sociales empiriques. Soulignons seulement qu'une perspective comparative rigoureuse (ou la plus rigoureuse possible) suppose que les termes de la comparaison (comme les unités d'observation et les concepts analytiques) soient correctement spécifiés, et les contextes suffisamment explicités.

Dans une seconde configuration, un projet de recherche est d'emblée construit dans une perspective comparative, avec des observations empiriques conduites par différents chercheurs ou équipes sur différents terrains. À nouveau, un tel projet suppose que les termes de la comparaison soient bien spécifiés, et le contexte de chaque terrain correctement explicité. Le facteur majeur susceptible de fausser la perspective comparative vient alors du rapport propre de chaque chercheur ou équipe au travail de terrain. On peut illustrer ce type de recherche avec les études de terroir lancées en Afrique subsaharienne et à Madagascar par Paul Pélissier

[37] On peut même avancer que la comparaison est consubstantielle à l'épistémologie des sciences empiriques évoluant dans un univers historique, autrement dit une large part des sciences sociales, et qu'elle représente l'équivalent du travail de laboratoire dans les sciences expérimentales.

et Gilles Sautter, où il s'agissait de faire réaliser par des doctorants des monographies illustratives de différents types d'organisation agraire (SAUTTER et PÉLISSIER, 1964 ; PÉLISSIER et SAUTTER, 1970). Nous pouvons aussi évoquer les études multisites de la Banque mondiale et du *Land Tenure Center* de l'université du Wisconsin sur la sécurisation des droits fonciers et ses rapports avec l'usage productif de la terre en Afrique subsaharienne, avec des investigations de terrain conduites dans sept pays selon une grille commune (BRUCE et MIGOT-ADHOLLA, 1994). Dans ce type de recherche, le travail collectif d'élaboration des questionnements et des indicateurs, les ateliers de partage des résultats intermédiaires, les enquêtes rapides collectives conduites au démarrage de la recherche sur certains au moins des terrains sont autant de moments clés pour assurer la cohérence et la comparabilité des terrains.

Dans une troisième configuration, une recherche comparative est conduite par un même chercheur ou une même équipe sur différents terrains ; le risque de biais induit par le rapport idiosyncratique de chaque chercheur ou équipe au travail de terrain est alors minoré. On peut l'illustrer à travers l'étude, mentionnée *supra*, sur les pratiques contractuelles agraires et leurs logiques au Mexique, avec des investigations conduites dans quatre situations contrastées au regard de critères tels que le type de possession (terres *ejidales*, communales ou en propriété privée) ou de cultures (irriguées ou pluviales, destinées au marché ou à l'autoconsommation) (COLIN, 2003).

Dans ces différentes configurations se pose la question des entités comparées et comparables. Comme le remarque l'historien africaniste Peel, ce sont *in fine* des « histoires, ou des "sociétés en changement", et non simplement "des sociétés" qui sont comparées » (PEEL, 1987 : 109). Cette perspective a ouvert la voie à des analyses processuelles comparatives (MOORE, 2005). COLIN *et al.* (2021) comparent ainsi les trajectoires des réformes agraires en Algérie et au Mexique. La comparaison porte alors sur des processus ancrés dans des contextes nationaux différents, mais permettant de mettre au jour des processus convergents en termes de logiques d'acteurs. Dans un ouvrage collectif sur les trajectoires de décollectivisation en Europe de l'Est, HANN (2003) montre inversement que des variations sociales émergent de politiques *a priori* similaires.

Un autre type de recherche comparative porte sur des comparaisons sur un même site[38], dans une perspective diachronique. De telles recherches peuvent prendre des formes très variées : retours réguliers du chercheur sur son terrain[39], retours ponctuels (unique ou à périodicité variable) de ce chercheur ou d'autres collègues[40], ou encore données quantitatives recueillies à plusieurs reprises, à différents intervalles, qui permettent d'évaluer des tendances sur plusieurs années[41].

Les objectifs de telles recherches sont également variables : approche du changement et des continuités (sans dépendre de la mémoire des enquêtés et sur une base de connaissances existante) ; approfondissement de questions de recherche abordées antérieurement, ou exploration de nouvelles questions en s'appuyant sur les connaissances accumulées ; test de prévisions antérieures[42] ; retour critique sur les travaux de prédécesseurs (avec ici de grands classiques en anthropologie[43]) ; ou encore, dans une tout autre perspective, production d'informations dans

[38] Voir Epstein (1973), Blanc-Pamard *et al*. (1997), Guyer (1997), Lericollais *et al*. (1999), Davies et Charles (2002), Burawoy (2003), Hammersley (2016).

[39] Voir par exemple les travaux de Jean-Pierre Jacob en pays winye, au Burkina Faso (Jacob, 2007 a), ou de Pauline Peters au Malawi (Peters, 2010).

[40] Voir le programme « Évolution des systèmes agraires. Terrains anciens, approches renouvelées », lancé par l'Orstom en 1984, avec plusieurs expériences de retour sur des terrains qui avaient donné lieu à des monographies de terroir, au Sénégal, au Togo, à Madagascar, etc., avec l'implication du chercheur ayant réalisé la monographie originale, mais aussi, parfois, d'une équipe pluri-disciplinaire. Voir également Colin (2012) pour une étude sur les pratiques contractuelles agraires en basse Côte d'Ivoire, avec des données de première main recueillies dans un village en 1983-1984, 2002-2003 et 2010.

[41] Par exemple, les enquêtes périodiques LSMS de la Banque mondiale, qui comportent un volet foncier, ou l'enquête en panel « Perception et Effets de la Certification Foncière à Madagascar », qui a comporté deux passages sur un même échantillon, en 2011, puis en 2015 (http://www.observatoire-foncier.mg).

[42] Le seul cas que nous ayons identifié dans notre champ d'intérêt est celui du retour opéré à Madagascar dans le village de Tsarahonenana, à partir des travaux initiaux réalisés dans les années 1965-1966 par Joël Bonnemaison, avec une relecture, vingt-cinq ans plus tard, des perspectives de non-évolution qu'il avait esquissées (Blanc-Pamard *et al*., 1997).

[43] Oscar Lewis (1953) *vs* Robert Redfield (1930), Derek Freeman (1983) *vs* Margaret Mead (1943 [1928]), Walter van Beek (1991) *vs* Marcel Griaule (1948 et autres publications).

une perspective opérationnelle, comme dans le cas des observatoires fonciers [44].

Ces « retours » peuvent reprendre la problématique et la méthodologie de l'étude originelle (en particulier s'il est question d'actualiser et plus largement de traiter du changement) ; ou avancer de nouvelles perspectives théoriques ou de nouvelles questions de recherche, le cas échéant en mobilisant de nouvelles techniques (méthodes d'enquête rapide, imagerie satellitaire, etc.). En termes disciplinaires, on peut passer du mono- au pluridisciplinaire (voir la recherche de l'Orstom « Retour sur les terrains anciens »). À l'occasion de ces retours, le suivi des mêmes individus ou des mêmes groupes familiaux est évidemment d'un intérêt majeur pour saisir l'évolution des rapports au foncier.

La richesse potentielle des études longitudinales est donc considérable. Dans les termes de Gluckman (1961 : 10, TdA) : « Je considère que l'utilisation la plus fructueuse des cas consiste à prendre une série d'incidents spécifiques affectant les mêmes personnes ou groupes, sur une longue période, et à montrer […] [le] changement dans les relations sociales entre ces personnes et groupes, dans le cadre de leur système social et de leur culture. » Les approches longitudinales restent encore très peu pratiquées dans les études foncières. De telles études présentent néanmoins un certain nombre de limites ou de risques qui ne doivent pas être ignorés : 1) lorsqu'elles sont conduites dans une logique de capture du changement (institutionnel, productif, etc.), plusieurs interprétations possibles de ce changement se présentent : le constat peut renvoyer à des dynamiques locales effectives, mais il peut aussi être un artéfact, venant de l'évolution du positionnement du chercheur lui-même, ou du regard posé par un autre chercheur, qui réalise la « re-visite » et manifeste un autre rapport au terrain, ou encore de la mobilisation de méthodes différentes (Burawoy, 2003 ; Hammersley, 2016) ; 2) l'intérêt du « retour » variera grandement selon la qualité de l'étude antérieure ;

[44] Ces observatoires sont établis à une échelle locale ou nationale pour répondre aux besoins en informations d'un groupe d'acteurs (Grislain *et al.*, 2020). Leur rôle peut être celui de lanceur d'alerte, d'outil de veille foncière, d'outil de suivi-évaluation de politiques foncières. Les informations sont produites par l'observatoire lui-même ou remontent plus généralement vers ce dernier à partir de la collecte de données existantes, ce qui peut poser des problèmes de cohérence.

3) lorsque les données brutes initiales ne sont pas disponibles, la mise en perspective ne peut que s'appuyer sur les analyses et données agrégées produites initialement.

Conclusion

Au risque de durcir le trait, nous avons mis l'accent dans ce texte sur un certain nombre de polarités : qualitatif *versus* quantitatif, hypothético-déductif *versus* abductif, enchâssement *versus* atomisation, singulier *versus* régulier. Ces polarités peuvent suivre les clivages disciplinaires, mais elles traversent également les disciplines. Nous avons tenté de distinguer fausses et vraies divergences en la matière, tout en soulignant le potentiel porté par le croisement des regards, mais aussi la difficulté de l'exercice.

En matière de méthodologie de recherche sur le foncier, l'enjeu ne tient cependant pas seulement à la qualité de la recherche du point de vue des connaissances produites, mais aussi aux implications de cette qualité dans les usages faits de ces connaissances. À cet égard, nous conclurons ce chapitre avec un bref focus sur les rapports entre méthodes de recherche et politiques foncières. Le recours croissant à la notion d'*evidence-based policies* laisse entendre que celles-ci sont ancrées dans un rapport direct à l'empirie, selon le postulat qu'une bonne politique doit être informée par une bonne connaissance produite par une bonne science. Ce postulat pose problème à trois titres au moins. D'une part, les critères de décision dans les politiques publiques ne reposent que partiellement sur les savoirs scientifiques. Ils intègrent également d'autres savoirs, administratifs, juridiques, politiques, etc. D'autre part, la mobilisation des savoirs scientifiques est nécessairement politisée au sens où elle résulte de choix sur ce qui est donné à voir et comprendre des enjeux et des dynamiques, et inversement, sur ce qui est ignoré ou occulté. Enfin, la qualité des *evidence-based policies* reste tributaire de la qualité des résultats scientifiques et, *in fine*, des méthodes qui les ont produits.

Les divers biais relevés dans la 2e partie de ce chapitre concernent aussi les recherches finalisées ou orientées vers les politiques publiques, ainsi que la production de connaissance en situation d'expertise (cf. chap. 13). Les biais catégoriels et la mobilisation

de théories infirmées en tant que modèles explicatifs généraux sont monnaie courante dans les récits, la constellation d'idées et de causalités qui sous-tendent les politiques foncières. Ces catégories infondées peuvent ainsi servir à construire des politiques de grande ampleur, comme le montre Tania LI (2007) au sujet d'un projet financé par la Banque mondiale en Indonésie, qui vise à reconstruire la nation, avec l'aide d'anthropologues, sur la base d'une communauté locale réinventée pour l'occasion.

La combinaison de ces biais exerce des effets variables sur les politiques publiques et leurs impacts. Au mieux, rien (de grave) ne se produit, par exemple dans un dispositif d'enregistrement des droits et d'émission de certificats censé débloquer le marché du crédit dans un contexte où les contraintes sur l'offre et la demande de crédit sont d'une autre nature. Au pire, certains groupes sociaux oubliés ou impensés dans les schémas politiques sortent perdants, même s'ils n'étaient apparemment pas concernés par les mesures prises : c'est souvent le cas pour les cadets sociaux, les femmes, les migrants ou les éleveurs transhumants dans le cadre de politiques d'enregistrement des droits qui tendent à privilégier les formes et les tenants de la propriété telle qu'elle s'exerce dans des espaces locaux structurés par des rapports de pouvoir préexistants et considérés comme « naturels » (que cette propriété soit « privée », « collective » ou « coutumière ») (cf. chap. 10). Les erreurs de méthode évoquées dans ce chapitre peuvent donc avoir des impacts réels sur des situations sociales, en informant de façon erronée des politiques publiques par des analyses entachées de biais. On trouve de nombreuses illustrations à ce type de situation, au sujet des postulats qui fondent les politiques de formalisation des droits fonciers, de l'avantage comparatif des grandes exploitations agricoles (et donc des grandes acquisitions), de la stimulation ou au contraire de la prohibition de pratiques foncières (achats-ventes, contrats agraires), ou encore de la gestion des sorties de conflits fonciers généralisés.

On peut également noter une polarité dans la manière dont les économistes et les anthropologues procèdent lorsqu'ils utilisent leurs travaux pour des recommandations de politiques publiques. D'une manière générale, les économistes, traditionnellement sollicités pour proposer des *evidence-based policies*, s'appuient sur la généralisation d'études quantitatives pour s'inscrire dans un

registre de proposition, d'action. Les anthropologues, plus insérés dans une tradition critique, s'appuient sur la capacité des études de cas à restituer de la complexité et des contre-exemples pour s'inscrire plutôt dans un registre de mise en garde et de précaution. Avec, dans les deux cas, des risques de sur- ou sous-estimation de la capacité à formuler des recommandations à partir de la recherche. En définitive, la réflexion méthodologique incite donc à la prudence, non seulement dans le cours de la recherche, mais aussi, et peut-être surtout, quant aux recommandations de politiques publiques qui pourraient en être inspirées. Cette nécessaire humilité face aux complexités du réel doit toutefois s'accompagner d'une curiosité humaine et intellectuelle, d'une créativité et d'un sens du bricolage et de l'innovation indispensables à toute bonne recherche.

Références bibliographiques

Agarwal B., 1997 – "Bargaining" and Gender Relations: Within and Beyond the Household. *Feminist Economics*, 3 (1) : 1-51.

Amira, 1979 – *Le choix d'une unité. Groupe de Recherche pour l'Amélioration des Méthodes d'investigation en Milieu Rural Africain*. Paris, Insee.

André C., Platteau J.-Ph. 1998 – Land relations under unbearable stress: Rwanda caught in the Malthusian trap. *Journal of Economic Behaviour & Organisation,* 34 : 1-47.

Angrist J. D., Pischke J.-S., 2009 – *Mostly harmless econometrics. An empiricist's companion*. Princeton, Princeton University Press.

Anthias P., 2019 – Ambivalent cartographies: Exploring the legacies of indigenous land titling through participatory mapping, *Critique of Anthropology,* 39 (2) : 222-242.

Arnot C., Luckert M., Boxall P., 2011 – What Is Tenure Security? Conceptual Implications for Empirical Analysis. *Land Economics*, 87 (2) : 297-311.

Banerjee A. V., Gertler P. J., Ghatak M., 2002 – Empowerment and Efficiency: Tenancy Reform in West Bengal. *Journal of Political Economy,* 110 (2) : 239-280.

Bardhan P. K., 1980 – Interlocking Factor Markets and Agrarian Development: A Review of Issues. *Oxford Economic Papers*, 32 (1) : 82-98.

BARDHAN P. (ed.), 1989 – *Conversations Between Economists and Anthropologists. Methodological Issues in Measuring Economic Change in Rural India*. Oxford, Oxford University Press.

BARDHAN P., RAY I. (eds), 2008 – *The Contested Commons. Conversations Between Economists and Anthropologists*. Malden, Blackwell Publishing.

BASSETT T., BLANC-PAMARD CH., BOUTRAIS J., 2007 – Constructing Locality: The Terroir Approach in West Africa. *Africa,* 77 (1) :104-129.

BELLEMARE M. F., 2012 – Insecure land rights and share tenancy. Evidence from Madagascar. *Land Economics*, 88 (1) : 155-180.

BESLEY T., 1995 – Property rights and investment incentives: theory and evidence from Ghana. *Journal of Political Economy*, 103 (5) : 903-937.

BERRY S., 1993 – *No condition is permanent*. Madison, University of Wisconsin Press.

BEZABIH M., HOLDEN S. T., MANNBER A., 2016 – The Role of Land Certification in Reducing Gaps in Productivity between Male- and Female-Owned Farms in Rural Ethiopia. *Journal of Development Studie*s, 52 (3) : 360-376.

BEZU S., HOLDEN S., 2014 – Unbundling Land Administrative Reform: Demand for Second Stage Land Certification in Ethiopia. *Working paper* 03/13, Ås, Norway, Centre for Land Tenure Studies.

BIEBUYCK D., 1964 – « Land holding and social organization ». *In* Herskovits M. J., Harwitz M. (eds) : *Economic transition in Africa*, London, Routledge and Kegan Paul : 99-112.

BLANC-PAMARD C., BONNEMAISON J., RAKOTO RAMIARANTSOA H., 1997 – « Tsarahonenana 25 ans après. Un terroir « où il fait bon vivre ». Les ressorts d'un système agraire Vakinankaratra (Madagascar) ». *In* Blanc-Pamard C., Boutrais J. (coord.) : *Thème et variations : nouvelles recherches rurales au sud*, Paris, Orstom Éditions : 25-61.

BLUNDO G., 2003 – « Décrire le caché: Autour du cas de la corruption ». *In* Blundo G., Olivier de Sardan J.-P. (dir.) : *Pratiques de la description*, Enquête 3, Paris, Éditions de l'EHESS : 75-111.

BLUNDO G., OLIVIER DE SARDAN J.-P. (dir.), 2003 – *Pratiques de la description*. Paris, Éditions de l'EHESS.

BOHANNAN P., 1957 – *Justice and Judgement among the Tiv*. Londres, Oxford University Press (rééd. Londres, Routledge, 2020).

BOUÉ C., 2013 – *Changement institutionnel et pratiques de sécurisation des droits fonciers. Le cas d'une commune rurale des Hautes Terres malgaches (Faratsiho)*. Thèse de doctorat, Centre international d'études supérieures en sciences agronomiques, Montpellier.

BOUÉ C., COLIN J.-PH., 2018 – Land certification as a substitute or complement to local practices? Securing rural land transactions in the Malagasy highlands. *Land Use Policy,* 72 :192-200.

BOUÉ C., BOSC P.-M., COLIN J.-PH., 2016 – Quelle demande de formalisation légale des droits fonciers ? Éclairage à partir d'une commune des Hautes Terres malgaches. *Revue Tiers-Monde,* 226-227 : 39-64.

BOUQUET E., 2009 – State-led Land Reform and Local Institutional Change: Land Titles, Land Markets and Tenure Security in Mexican Communities. *World Development,* 37 (8) :1390-1399.

BOUQUET E., ANSEEUW W., BURNOD P., 2016 – Les politiques de formalisation foncière en discours. Une comparaison des registres de justification en Afrique du Sud, au Mexique et à Madagascar. *Économie Rurale,* 353-354 : 95-111.

BOURDIEU P., CHAMBOREDON J.-C., PASSERON J.-C., 1983 – *Le métier de sociologue*. Paris, Mouton.

BOURGOIN J., VALETTE E., GUILLOUET S., DIOP D., DIA D., 2019 – Improving Transparency and Reliability of Tenure Information for Improved Land Governance in Senegal. *Land,* 8 (3) https://doi.org/10.3390/land8030042.

BRASSELLE A.-S., GASPART F., PLATTEAU J.-PH., 2002 – Land tenure security and investment incentives: puzzling evidence from Burkina Faso. *Journal of Development Economics,* 67 (2) : 373-418.

BRIGGS C., 1986 – *Learning how to Ask. A Socio-Linguistic Appraisal of the Role of the Interview in Social Science Research*. Cambridge, Cambridge University Press.

BROMLEY D., 2008 – Formalising property relations in the developing world: The wrong prescription for the wrong malady. *Land Use Policy,* 26 : 20-27.

BRUCE J., MIGOT-ADHOLLA S., 1994 – *Searching for Land Tenure Security in Africa*. Dubuque, Kendall/Hunt. .

BRYMAN A., 1984 – The debate about Quantitative and Qualitative research: A Question of Method or Epistemology? *The British Journal of Sociology,* 35 (1) : 75-92.

BURAWOY M., 1998 – The Extended Case Method. *Sociological Theory*, 16 (1) : 4-33.

BURAWOY M., 2003 – Revisits: An Outline of a Theory of Reflexive Ethnography. *American Sociological Review,* 68 (5) : 645-679.

CARTER M., KATZ E., 1997 – « Separate spheres and the conjugal contract: understanding the impact of gender-biased development ». *In* Haddad L., Hoddinott J., Alderman H. (eds) : *Intrahousehold resource allocation in developing countries. Models, Methods, and policy*, London, The Johns Hopkins University Press : 95-111.

CÉFAÏ D., 2003 – « Postface - L'enquête de terrain en sciences sociales ». *In* Céfaï D. (éd.) : *L'enquête de terrain*, Paris, La Découverte/Mauss : 467-615.

CHAUVEAU J.-P., COLIN J.-PH., 2010 – Customary transfers and land sales in Côte d'Ivoire: revisiting the embeddedness issue. *Africa,* 80 (1) : 81-103.

CHOUQUER G., 2019 – *Le foncier. Entre propriété et expertise*. Paris, Presse des Mines.

CLEAVER F., 2002 – Reinventing institutions: bricolage and the social embeddedness of natural resource management. *European Journal of Development Research*, 14 (2) : 11-30.

COLIN J.-PH., 1990 – *La mutation d'une économie de plantation en basse Côte d'Ivoire*. Paris, Orstom Éditions, coll. À travers champs.

COLIN J.-PH. (éd.), 2003 – *Figures du métayage. Étude comparée de contrats agraires (Mexique)*. Marseille, IRD Éditions, coll. À travers champs.

COLIN J.-PH., 2008 – Disentangling intra-kinship property rights in land: a contribution of economic ethnography to land economics in Africa. *Journal of institutional economics*, 4 (2) : 231-254.

COLIN J.-PH., 2012 – Sharecropping in non-traditional agro-export production: The *abougnon* contract for pineapple cultivation in Côte d'Ivoire. *European Journal of Development Research,* 24 : 627-643.

COLIN J.-PH., BIGNEBAT C., 2015 – *Land market participation and intra-household land rights: perspectives from Côte d'Ivoire*. International Conference of Agricultural Economists, Milan, 9-13 août 2015.

COLIN J.-PH., WOODHOUSE PH. (eds), 2010 – Interpreting land markets in Africa. *Africa*, special issue, 80 (1).

COLIN J.-PH., LE MEUR P-Y., LÉONARD É. (éd.), 2009 – *Les politiques d'enregistrement des droits fonciers : du cadre légal aux pratiques locales*. Paris, Karthala.

COLIN J.-PH., DAOUDI A., LÉONARD É., BOUQUET E., 2021 – From formal rules to local practices. A comparative perspective between Algerian and Mexican land reforms. *Land Use Policy,* 101 : 105-120

CORMIER-SALEM M.-C., SANÉ T., 2017 – Définir un cadre méthodologique commun en cartographie participative. *Revue d'ethnoécologie* [En

ligne], 11 | 2017, mis en ligne le 03 juillet 2017, consulté le 29 février 2020. URL: http://journals.openedition.org/ethnoecologie/2930 ; DOI : 10.4000/ethnoecologie.2930

Cousins B., 2007 – More Than Socially Embedded: The Distinctive Character of Communal Tenure Regimes in South Africa and its Implications for Land Policy. *Journal of Agrarian Change*, 7 (3) : 281-315.

Couty Ph., 1983 – « Qualitatif et quantitatif ». *In* Couty Ph., Winter G. : *Qualitatif et quantitatif. Deux modes d'investigation complémentaires. Réflexions à partir des recherches de l'Orstom en milieu rural africain*, Paris, AMIRA : 35-47.

d'Aquino P., Bah A., 2013 – Land Policies for Climate Change Adaptation in West Africa: A Multilevel Companion Modeling Approach. *Simulation & Gaming*, 44 (2-3) : 391-408.

Davies C., Charles N., 2002 – The Piano in the Parlour: Methodological Issues in the Conduct of a Restudy. *Sociological Research Online*, 7 (2) <http://www.socresonline.org.uk/7/2/davies.html>

Deaton A., 2010 – Instruments, Randomization, and Learning about Development. *Journal of Economic Literature*, 48 (2) : 424-455.

Defrise L., Burnod P., Tonneau J.-Ph., Andriamanga V., 2019 – Disparition et permanence de l'agriculture urbaine à Antananarivo. *L'Espace Géographique,* 48 (3) : 263-281.

Deininger K., 2009 – « Monitoring and Evaluation of Land Policies and Land Reform ». *In* Binswanger-Mkhize H., Bourguignon C., van den Brink R. (eds) : *Agricultural Land Redistribution. Towards Greater Consensus*, The World Bank : 397-439.

Deininger K., Ayalew D., Alemu T., 2011 – Impacts of Land Certification on Tenure Security, Investment, and Land Market Participation: Evidence from Ethiopia. *Land Economics,* 87 (2) : 312-334.

de Janvry A., Gordillo G., Platteau J. P., Sadoulet E. (eds), 2001 – *Access to Land, Rural Poverty, and Public Action*. Oxford, Oxford University Press.

Denzin N., Lincoln Y. (eds), 2005 – *The Sage Handbook of Qualitative Research*. Thousand Oaks, Sage.

Derderi A., Daoudi A., Colin J.-Ph., 2015 – Les jeunes agriculteurs itinérants et le développement de la culture de la pomme de terre en Algérie. L'émergence d'une économie réticulaire. *Cahiers Agricultures,* 24 (6) : 387-395.

Derderi A., Daoudi A., Colin J.-Ph., 2019 – *Les entrepreneurs agricoles itinérants dans les zones arides en Algérie : le cas de Rechaïga.* Paris, Comité technique « Foncier et développement », AFD/MEAE, coll. Recherche. http://www.foncier-developpement.fr/publication/les-entrepreneurs-agricoles-itinerants-dans-les-zones-arides-en-algerie-le-cas-de-rechaiga/

DE ROBERT P., DUVAIL S., 2016 – « Mettre en carte » le territoire. *Revue d'ethnoécologie* [En ligne], 9 | 2016, mis en ligne le 01 juillet 2016, consulté le 29 février 2020. URL : http:// journals.openedition.org/ethnoecologie/2739 ; DOI : 10.4000/ethnoecologie.2739

DIESING P., 1971 – *Patterns of Discovery in the Social Sciences*. Chicago, Aldine-Atherton.

DI ROBERTO H., BOUQUET E., 2018 – Le rôle de la famille dans la régulation des marchés fonciers à Madagascar. *Économie rurale,* 366 : 81-96.

DOSS C., KOVARIK C., PETERMAN A., QUISUMBING A., VAN DEN BOLD M., 2015 – Gender inequalities in ownership and control of land in Africa: myth and reality. *Agricultural Economics,* 46 (3) : 403-434.

DOUVEN I., 2017 – « Abduction ». *In* Zalta E. N. (ed.) : *The Stanford Encyclopedia of Philosophy*, URL : https://plato.stanford.edu/entries/abduction/

DUFLO E., GLENNERSTER R., KREMER M., 2007 – Using Randomization in Development Economics Research: A Tool Kit. *Center for Economic Policy, Research Discussion paper* 6059, Cambridge, MA.

EDJA H., LE MEUR P.-Y., 2009 – « Le Plan Foncier Rural au Bénin. Connaissance et reconnaissance des droits. L'expérience du Plan Foncier Rural au Bénin ». *In* Colin J.-P., Léonard É., Le Meur P.-Y. (dir.) : *Les politiques d'enregistrement des droits fonciers. Du cadre légal aux pratiques locales*, Paris, Karthala : 195-236.

EHEMBA F., LE COQ Y., RUË O., NIOKANE M., BODIVIT M., SECK P., DIALLO M., AGOSSOU S., DESCROIX L., SANÉ T., FABRE M., 2017 – « Une cartographie participative pour bâtir une connaissance concertée des mutations de territoire dans l'espace frontalier sénégalo-bissao-guinéen ». î Cormier-Salem M.C., Diakhaté M.M., Descroix L. (éd.) : *Sciences participatives et gouvernance des patrimoines et territoires des deltas*, Dakar, Karthala, Actes du colloque PATEO/PRCM : 167-182.

EMERSON R., 1981 – Observational Fieldwork. *Annual Review of Sociology,* 7 : 351-378.

ENSMINGER J., 1992 – *Making a Market: The Institutional Transformation of an African Society*. Cambridge University Press.

EPSTEIN T. S., 1973 – *South India: Yesterday, Today and Tomorrow, Mysore Villages Revisited*. London, Macmillan.

ERZBERGER C., KELLE U., 2003 – « Making Inferences in Mixed Methods: The Rule of Integration ». *In* Tashakkori A., Teddlie C. (eds) : *Handbook of Mixed Methods in Social and Behavioral Research*, Thousand Oaks, Sage Publications : 457-488.

EVERS S., 2010 – « Genèse et consolidation des identités dans les hautes terres de l'extrême sud de Madagascar ». *In* Jacob J.-P., Le Meur P-Y. (dir.) : *Politique de la terre et de l'appartenance. Droits fonciers et citoyenneté locale dans les sociétés du Sud*, Paris, Karthala : 141-176.

FAO, BANQUE MONDIALE, ONU-HABITAT, 2019 – *Mesurer les droits des individus à la terre : Une approche intégrée de la collecte de données pour les indicateurs 1.4.2 et 5.a.1 des ODD*. Washington DC, World Bank.

FEDER G., ONCHAN T., 1987 – Land ownership security and farm investment in Thailand. *American Journal of Agricultural Economics,* 69 (2) : 311–320.

FENSKE J., 2011 – Land tenure and investment incentives: Evidence from West Africa. *Journal of Development Economics*, 95 (2) : 137-156.

FREEMAN D., 1983 – *Margaret Mead and Samoa*. Cambridge, Mass., Harvard University Press.

GEERTZ C., 1998 [1973] – La description dense. *Enquête*, 6 : 73-105.

GHEBRU H., HOLDEN S., 2019 – Land rental markets and rural poverty dynamics in Northern Ethiopia: Panel data evidence using survival models. *Review of Development Economics,* 23 : 131–154.

GINZBURG C., 1997 – *Le juge et l'historien. Considérations en marge du procès Sofri*. Lagrasse, éditions Verdier.

GLASER B, STRAUSS A., 1967 – *The discovery of grounded theory: strategies for qualitative research*. New York, Aldine Publishing Company.

GLUCKMAN M., 1961 – Ethnographic Data in British Social Anthropology. *Sociological Review,* 9 (1) : 5-17.

GOLDSTEIN M., HOUNGBEDJI K., KONDYLIS F., O'SULLIVAN M., SELOD H., 2018 – Formalization without certification? Experimental evidence on property rights and investment. *Journal of Development Economics*, 132 : 57-74.

GONTHIER F., 2004 – Weber et la notion de « compréhension ». *Cahiers internationaux de sociologie,* 116 (1) : 35-54.

GRAWITZ M., 1981 – *Méthodes des sciences sociales*. Paris, Dalloz, 5e édition.

GRAY L. C., KEVANE M., 2001 – Evolving Tenure Rights and Agricultural Intensification in Southwestern Burkina Faso. *World Development,* 29 (4) : 573-587.

GRIAULE M., 1948 – *Dieu d'eau : Entretiens avec Ogotommêli*. Paris, Librairie Arthème Fayard.

GRISLAIN Q., BOURGOIN B., ANSEEUW W., BURNOD P., HERSHAW E., DIOP D., 2020 – Going Beyond Panaceas: The Diversity of Land Observatory Forms in Africa. *Land,* 9, 70 DOI 10.3390/land9030070.

GUIGNARD D., 2013 – « Les inventeurs de la tradition « melk » et « arch » en Algérie ». *In* Guéno V., Guignard D. (éd.) : *Les acteurs des transformations foncières autour de la Méditerranée au* XIX^e^ *siècle*, Paris, Karthala/MMSH/IREMAM : 49-93.

GUIRKINGER C., PLATTEAU J-PH., 2015 – Transformation of the family farm under rising land pressure: A theoretical essay. *Journal of Comparative Economics,* 43 (1) : 112-137.

GUYER J., 1981 – Household and community in African studies. *African Studies Review,* 14 (2-3) : 87-133.

GUYER J., 1997 – « Endowments and assets: the anthropology of wealth and the economics of intrahousehold allocation ». *In* Haddad L., Hoddinott J., Alderman H. (eds) : *Intrahousehold resource allocation in developing countries. Models, Methods, and policy*, London, The Johns Hopkins University Press : 112-125.

GUYER J., PETERS P., 1987 – Introduction. *Development and change*, 18 : 197-214.

HAINING R., 2010 – « The Nature of Georeferenced Data ». *In* Fischer M., Getis A. (eds) : *Handbook of Applied Spatial Analysis*, Springer, Berlin/Heidelberg : 197-217.

HAMMERSLEY M., 2016 – Reflections on the value of ethnographic re-studies: learning from the past. *International Journal of Social Research Methodology,* 19 (5) : 537-550.

HANN C. (ed.), 2003 – *The Postsocialist Agrarian Question*. Munster, Germany, Litt-Verlag.

HOLDEN S., FISHER M., 2013 – Can area measurement error explain the inverse farm size productivity relationship? *Working Paper* 12/13, As, Norway, Centre for Land Tenure Studies.

HOLDEN S., OTSUKA K., PLACE F. (eds), 2009 – *The Emergence of Land Markets in Africa. Impacts on Poverty, Equity and Efficiency*. Washington, Resources for the Future.

HOLDEN S., ALI D., DEININGER K., HILHORST T., 2016 – A Land Tenure Module for LSMS 46. *Working paper* 01/16, Ås, Norway, Centre for Land Tenure Studies.

HOLMES H., 1983 – A Tale of Two Studies. *American Anthropologist,* 85 (4) : 929-935.

JACKSON C., 2003 – Gender Analysis of Land: Beyond Land Rights for Women? *Journal of Agrarian Change,* 3 : 453-480.

JACOB J.-P., 2004 – *Barrer la route à la nourriture. Un conflit foncier et sa résolution en pays winye (Centre-Ouest Burkina Faso)*. http://www.youtube.com/watch?v=abjy54GxioY

JACOB J.-P., 2007 a – *Terres communes, terres privées. Gouvernement de la nature et des hommes en pays winye (Burkina Faso)*. Paris, IRD Éditions, coll. À travers champs.

JACOB J-P., 2007 b – « "L'acte clair" en milieu péri-urbain. La défense des droits sur la terre à Boromo (Centre-Ouest Burkina Faso) ». *In* Bierschenk T., Blundo G., Jaffré Y., Tidjani Alou M. (éd.) : *Une anthropologie entre rigueur et engagement. Essais autour de l'œuvre de Jean-Pierre Olivier de Sardan*, Paris, APAD/Karthala : 293-314.

JACOBY H. G., MINTEN B., 2007 – Is Land Titling in Sub-Saharan Africa Cost-Effective? Evidence from Madagascar. *World Bank Economic Review*, 21 (3) : 461-485.

KAPLAN A., 1964 – *The Conduct of Inquiry*. San Francisco, Chandler.

KASSIE M., HOLDEN S., 2007 – Sharecropping efficiency in Ethiopia: threats of eviction and kinship. *Agricultural Economics,* 37 (2-3) : 179-188.

KEA P., 2010 – *Land, Labour and Entrustment: West African Female Farmers and the Politics of Difference*. Leiden, Brill.

KEVANE M., 1997 – Land tenure and rental in Western Sudan. *Land Use Policy,* 14 (4) : 295-310.

KEVANE M., GRAY L. C., 1999 – A Woman's Field Is Made At Night: Gendered Land Rights And Norms In Burkina Faso. *Feminist Economics*, 5 (3) : 1-26.

KOUAMÉ G., 2010 – Intra-family and socio-political dimensions of land markets and land conflicts: the case of the Abure, Côte d'Ivoire. *Africa,* 80 (1) : 126-146.

LAVIGNE DELVILLE PH., 2006 – Sécurité, insécurité, et sécurisation foncières : un cadre conceptuel. *Land Reform,* 2 : 25-32.

LAVIGNE DELVILLE PH., 2010 a – Sécurisation foncière, formalisation des droits, institutions de régulation foncière et investissement. Pour un cadre conceptuel élargi. *Revue des questions foncières,* 1 (10) : 5-33.

LAVIGNE DELVILLE PH., 2010 b – La réforme foncière rurale au Bénin. Émergence et mise en question d'une politique instituante dans un pays sous régime d'aide. *Revue Française de Sciences Politiques*, 60 (3) : 467-491.

LAVIGNE DELVILLE PH., MOALIC A.-C., 2019 – Territorialities, spatial inequalities and the formalization of land rights in Central Benin. *Africa,* 89 (2) : 329-352.

LE MEUR P.-Y., 2002 a – *Approche qualitative de la question foncière*. Note méthodologique, document de travail de l'UR REFO n° 4, Montpellier, IRD, 18 p.

LE MEUR P.-Y., 2002 b – « Trajectories of the politicisation of land issues. Case studies from Benin ». *In* Juul K., Lund C. (eds.) : *Negotiating Property in Africa*, Portsmouth, Heinemann : 135-155.

LE MEUR P.-Y., 2006 – « Governing Land, Translating Rights. The Rural Land Plan in Benin ». In Mosse D., Lewis D. (eds) : *Development Brokers & Translators. Ethnography of Aid and Agencies*, Bloomsfield, Kumarian Press : 75-99.

LE MEUR P.-Y., 2008 a – « Between emancipation and patronage: changing intergenerational relationships in Central Benin ». In Alber E., van der Geest S., Reynolds Whyte S. (eds) : *Generations in Africa. Connections and Conflicts*, Hamburg, Lit Verlag : 209-235.

LE MEUR P.-Y., 2008 b – « Communautés imaginées et politique des ressources naturelles ». In Méral P., Castellanet C., Lapeyre R. (dir.) : *La gestion concertée des ressources naturelles. L'épreuve du temps*, Paris, Karthala : 289-301.

LE MEUR P.-Y., 2011 a – Une petite entreprise de réassemblage du monde. Ethnographie et gouvernance des ressources foncières en Afrique de l'Ouest. *Ethnologie française*, 2011/3 (41) : 431-442.

LE MEUR P.-Y., 2011 b – Politique et savoirs fonciers en Nouvelle-Calédonie : retour sur une expérience d'anthropologie appliquée. *Journal de la société des océanistes,* 132 (1) : 93-108.

LENTZ C., 2003 – "This is Ghanaian territory!" Land conflicts on a West African border. *American Ethnologist,* 30 (2) :273-289.

LÉONARD É, VELÁZQUEZ E., 2010 – « Citoyenneté locale et réappropriation du changement légal au Mexique. Une analyse des conflits autour des transferts fonciers à Sotoapan, Veracruz ». *In* Jacob J.-P., Le Meur P.-Y. (éd.) : *Politique de la terre et de l'appartenance. Droits fonciers et citoyenneté locale dans les sociétés du Sud*, Paris, Karthala : 61-94.

LERICOLLAIS A. (éd.), 1999 – *Paysans sereer. Dynamiques agraires et mobilités au Sénégal*. Paris, IRD Éditions, coll. À travers champs.

LEWIS O., 1953 – Tepoztlan Restudied. *Rural Sociology*, 18 (2) : 121-136.

LI T. M., 2007 – *The Will to Improve. Development, Governmentality and the Practice of Politics*. Durham, Duke University Press (traduction

française : *Agir pour les autres. Développement, gouvernementalité et pratique du politique*, Paris, Karthala/APAD, 2020).

LIPTON M., 1992 – Economics and Anthropology: Grounding Models in Relationships. *World Development*, 20 (10) : 1541-1546.

LIPTON M., MOORE M., 1972 – *The methodology of village studies in Less Developed Countries*. Discussion Paper 10, IDS, Sussex.

LUND C., 1999 – A Question of Honour: Property Disputes and Brokerage in Burkina Faso. *Africa*, 69 (4) : 575-594.

LUND C., 2006 – Twilight Institutions: Public Authority and Local Politics in Africa. *Development and Change*, 37 (4) : 685-705.

LUND C., 2014 – Of What is This a Case? Analytical Movements in Qualitative Social Science Research. *Human Organization,* 73 (3) :224-234.

MAC CHAPIN Z., LAMB B., THRELKELD B., 2005 – Mapping Indigenous Lands. *Annual Review of Anthropology,* 34 : 619-638.

MACOURS K., 2014 – Ethnic divisions, contract choice, and search costs in the Guatemalan land rental market. *Journal of Comparative Economics*, 42 (1) : 1-18.

MCAULIFFE W., 2015 – How did Abduction Get Confused with Inference to the Best Explanation? *Transactions of the Charles S. Peirce Society: A Quarterly Journal in American Philosophy*, 51 (3) : 300-319.

MEAD M., 1943 [1928] – *Coming of Age in Samoa*. Harmondsworth, Penguin.

MEINZEN-DICK R. S., BROWN L. R., FELDSTEIN H. S., QUISUMBING A. R., 1997 – Gender and property rights: Overview. *World Development,* 25 (8) : 1299-1302.

MINGAT A., SALMON P., WOLFELSPERGER A., 1985 – *Méthodologie économique*. Paris, Presses Universitaires de France.

MITCHELL J. C., 1983 – Case and situation analysis. *The Sociological Review*, 31 (2) : 187-211.

MOORE S. F., 2005 – Comparisons: Possible and Impossible. *Annual Review of Anthropology,* 34 :1-11.

NUIJTEN M., 1999 – *In the Name of the Land. Organization, Transnationalism, and the Culture of the State in a Mexican Ejido*. Wageningen, Landbouw Universiteit.

NUIJTEN M., 2003 – Illegal practices and the reenchantment of governmental techniques. Land and the law in Mexico. *Journal of Legal pluralism,* 48 : 163-183.

O'LAUGHLIN B., 2007 – A Bigger Piece of a Very Small Pie: Intrahousehold Resource Allocation and Poverty Reduction in Africa. *Development and Change,* 38 (1) : 21-44.

OLIVIER DE SARDAN J. P., 1995 – La politique du terrain. Sur la production des données en anthropologie. *Enquête*, 1 : 71-109.

OLIVIER DE SARDAN J.-P., 2008 – *La rigueur du qualitatif. Les contraintes empiriques de l'interprétation socio-anthropologique*. Bruxelles, Bruylant.

OLSEN W., 2006 – Pluralism, poverty and sharecropping: Cultivating open-mindedness in development studies. *The Journal of Development Studies,* 42 (7) : 1130-1157.

PAINTER T, SUMBERG J., PRICE T., 1994 – Your Terroir is my 'Action Space': Implications of Differentiation, Mobility and Diversification for the Approche Terroir in Sahelian West Africa. *Africa,* 64 (4) : 447-464.

PEEL J. D. Y., 1987 – « History, Culture and the Comparative Method: A West African Puzzle ». In Holy L. (ed.) : *Comparative Anthropology*, Oxford, Oxford University Press : 88-108.

PÉLISSIER P., SAUTTER G., 1970 – Bilan et perspectives d'une recherche sur les terroirs africains et malgaches (1962-1969). *Études Rurales,* 37-38-39 : 7-45.

PETERS P. E., 2004 – Inequality and Social Conflict Over Land in Africa. *Journal of Agrarian Change*, 4 (3) : 269-314.

PETERS P. E., 2009 – Challenges in Land Tenure and Land Reform in Africa: Anthropological Contributions. *World Development*, 37 (8) : 1317-1325.

PETERS P., 2010 – "Our daughters inherit our land, but our sons use their wives' fields": Matrilineal - Matrilocal Land Tenure and the New Land Policy in Malawi. *Journal of Eastern African Studies,* 4 : 179-199.

PETERS P., *forthcoming* – « The importance of kinship to critical agrarian studies ». *In* Haroon Akram-Lodhi A., Dietz K., Engels B., McKay B. (eds) : *The Edward Elgar Handbook of Critical Agrarian Studies*, Cheltenham, Edward Elgar.

PETTIGREW A., 1997 – What is a processual analysis? *Scandinavian Journal of Management,* 13 (4) : 337-348.

PLACE F., 2009 – Land Tenure and Agricultural productivity in Africa: A Comparative Analysis of the Economic Literature and Recent Policy Strategies and Reforms. *World Development,* 37 (8) : 1326-1336.

PLACE F., ROTH M., HAZELL P., 1994 – Land tenure security and agricultural performance in Africa: overview of research methodology. *In* Bruce J.,

Migot-Adholla S. (eds) : *Searching for Land Tenure Security in Africa*, Dubuque, Kendall/Hunt : 15-40.

PLATTEAU J.-PH., 2000 – *Institutions, Social Norms, and Economic Development*. Amsterdam, Harwood Academic Publishers.

POTEETE A., JANSSEN M., OSTROM E., 2010 – *Working together. Collective action, the Commons, and multiple methods in practice*. Princeton, Princeton University Press.

QUISUMBING A., PAYONGAYONG E., AIDOO J., OTSUKA K., 2001 – Women's Land Rights in the Transition to Individualized Ownership: Implications for Tree-Resource Management in Western Ghana. *Economic Development and Cultural Change*, 50 (1) : 157-181.

RAGIN C., 1987 – *The Comparative Method. Moving beyond qualitative and quantitative strategies*. Berkeley, University of California Press.

REDFIELD R., 1930 – *Tepoztlan - A Mexican Village*. Chicago, University of Chicago Press.

REICHERTZ J., 2007 – « *Abduction: the logic of discovery of Grounded Theory* ». *In* Bryant A., Charmaz K. C. (eds) : *The SAGE handbook of Grounded Theory*, London : 214-228.

ROBERTSON A., 1987 – *The Dynamics of Productive Relationships. African Share Contracts in Comparative Perspective*. Cambridge, Cambridge University Press.

SADOULET E., DE JANVRY A., FUKUI S., 1997 – The Meaning of Kinship in Sharecropping Contracts. *American Journal of Agricultural Economics,* 79 (May) : 394-406.

SAUTTER G., PÉLISSIER P., 1964 – Pour un atlas des terroirs africains. *L'Homme,* 4 (1) : 56-72.

SCHOONMAKER FREUDENBERGER K., 1995 – *Droits fonciers et propriété de l'arbre et de la terre. Outils de diagnostic rapide*. Rome, FAO.

SCHWARTZ O., 1993 – « L'empirisme irréductible ». *In* Anderson N. (éd.) : *Le Hobo. Sociologie du sans-abri*, Paris, Nathan : 265-308.

SEGERS K., DESSEINB J., HAGBERGD S., TEKLEBIRHANE Y., HAILEF M., DECKERSA J., 2010 – Unravelling the dynamics of access to farmland in Tigray, Ethiopia: The 'emerging land market' revisited. *Land Use Policy,* 27 (4) :1018-1026.

SHABAN R. A., 1987 – Testing between Competing Models of Sharecropping. *Journal of Political Economy,* 95 : 893-920.

SHARMA N., DRÈZE J., 1996 – Sharecropping in a North Indian Village. *Journal of Development Studies*, 33 (1) : 1-39.

SHIPTON P., GOHEEN M., 1992 – Introduction. Understanding African Land-Holding: Power, Wealth, and Meaning. *Africa*, 62 (3) : 307-325.

SORO D. M., COLIN J.-PH., 2008 – Marchandisation, individualisation et gestion intrafamiliale des droits sur la terre en basse Côte d'Ivoire. *Économie Rurale,* 303-304-305 : 154-168.

STIGLITZ J. E., 1974 – Incentives and Risk Sharing in Sharecropping. *The Review of Economic Studies*, 41 (2) : 219-255.

STRAUSS A., 1987 – *Qualitative Analysis for Social Scientists*. New York, Cambridge University Press.

STRAUSS A., CORBIN J., 1994 – « Grounded Theory Methodology. An Overview ». *In* Denzin N., Lincoln Y. (eds) : *Handbook of Qualitative Research*, Thousand Oaks, Sage Publications : 273-285.

TASHAKKORI A., TEDDLIE C. (eds), 2003 – *Handbook of Mixed Methods in Social & Behavioral Research*. Thousand Oaks, Sage Publications.

UDRY C., 1996 – Gender, agricultural production, and the theory of the household. *Journal of Political Economy,* 104 (5) : 1010-1046.

UDRY C., 2003 – *Fieldwork, Economic Theory and Research on Institutions in Developing Countries*. Document de travail, Yale, Yale University.

VAN BEEK W., 1991 – A Field Evaluation of the Work of Marcel Griaule. *Current Anthropology,* 32 (2) : 139-167.

VAN DER MUUR W., VEL J., FISHER M. R., ROBINSON K., 2019 – Changing Indigeneity Politics in Indonesia: From Revival to Project. *The Asia Pacific Journal of Anthropology*, 20 (5) : 379-396.

VAN VELSEN J., 1967 – « The Extended-case Method and Situational Analysis ». *In* Epstein A. L. (ed.) : *The Craft of Social Anthropology*, London, Tavistock : 129-149.

VERDEAUX F., 1978 – La tradition n'est plus ce qu'elle était. Deux cas d'héritage chez les Nzima Aduvle, Côte d'Ivoire. *Cahiers d'études africaines,* 73-76 : 69-85.

VERDERY K., 2003 – *The Vanishing Hectare: Property and Value in Postsocialist Transylvania*. Ithaca, Cornell University Press.

VON BENDA-BECKMANN K., 1981 – Forum shopping and shopping forums: dispute processes in a Minangkabau village in west Sumatra. *Journal of Legal pluralism,* 19 : 117-159.

VON BENDA-BECKMANN F., VON BENDA-BECKMANN K., WIBER M., 2006 – « The Properties of Property ». *In* von Benda-Beckmann F., von Benda-Beckmann K., Wiber M. (eds) : *Changing Properties of Property*, New York, Berghahn Books : 1-39.

WINTER G., 1983 – « Deux méthodes d'investigation irréductibles mais complémentaires ». *In* Couty Ph., Winter G. : *Qualitatif et quantitatif. Deux modes d'investigation complémentaires. Réflexions à partir des recherches de l'Orstom en milieu rural africain*, Paris, AMIRA : 17-33.

YAMANO T., PLACE F. M., NYANGENA W., WANJIKU J., OTSUKA K., 2009 – « Efficiency and Equity Impacts of Land Markets in Kenya ». *In* Holden S. T., Otsuka K., Place F. M. (eds) : *The Emergence of Land Markets in Africa: Impacts on Poverty, Equity and Efficiency*, Washington, D.C., Resources for the Future Press : 93-111.

YIN R., 2003 – *Case study research*. Thousand Oaks, Sage Publications.

ZNANIECKI F., 1934 – *The Method of Sociology*. New York, Rinehart.